

PROCES-VERBAL
du 18 mai 2017

TABLE DES MATIERES

EPHEMERIDE	4
APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2017	8
<i>Unanimité</i>	8
1.01 – DON D’INSTRUMENTS DE MUSIQUE A LA PAROISSE SAINT-JEAN- BAPTISTE DE DOGBO – Ville du Bénin (Afrique)	8
PRESENTATION M. LE MAIRE	9
<i>Unanimité</i>	11
1.02 – ACTION CONTRE LA FAIM EN AFRIQUE- Soutien d’urgence - Subvention exceptionnelle	12
PRESENTATION M. LE MAIRE (cf. délibération 1.01)	9
<i>Unanimité</i>	12
1.03 – PERSONNEL MUNICIPAL – Tableau des effectifs – Actualisation	13
PRESENTATION M. DESMET	16
Débat	16
Pour : « Ensemble pour Roncq avec Vincent Ledoux ».....	17
Abstentions : « Roncq Avenir »	17
1.04 – PERSONNEL MUNICIPAL – Conditions d’organisation de l’astreinte – Actuali- sation	17
PRESENTATION M. DESMET	18
<i>Unanimité</i>	18
1.05 – PERSONNEL MUNICIPAL – Levée de prescription quadriennale d’une créance de l’IRCANTEC	18
PRESENTATION M. DESMET	19
<i>Unanimité</i>	19
1.06 – CONSEIL MUNICIPAL – Indemnités de fonction des élus – Modification suite à revalorisation des indices de la Fonction Publique	19
PRESENTATION M. DESMET	21
Pour : « Ensemble pour Roncq avec Vincent Ledoux ».....	21
Contre : « Roncq Avenir ».....	21
1.07 – CREATION D’UNE CHAMBRE FUNERAIRE SUR LE TERRITOIRE RONCQUOIS – Avis du Conseil municipal	21
PRESENTATION M. DESMET	21
<i>Unanimité</i>	22
1.08 – COMPTE ADMINISTRATIF DE L’EXERCICE 2016	23
PRESENTATION M. BOSSUT	27
Débat	37
<i>Unanimité</i>	41

1.09 – COMPTE DE GESTION DE L’EXERCICE 2016.....	41
PRESENTATION M. BOSSUT	43
<i>Unanimité</i>	43
1.10 – AFFECTATION DE L’EXCEDENT DE L’EXERCICE 2016	43
PRESENTATION M. BOSSUT	44
Débat	44
Pour : « Ensemble pour Roncq avec Vincent Ledoux ».....	45
Contre : « Roncq Avenir ».....	45
1.11 – INTERCOMMUNALITE – Contributions communales 2017 – Non fiscalisation...	45
PRESENTATION M. BOSSUT	46
<i>Unanimité</i>	46
1.12 – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017	46
PRESENTATION M. BOSSUT	48
Débat	49
Pour : « Ensemble pour Roncq avec Vincent Ledoux ».....	51
Contre : « Roncq Avenir ».....	51
1.13 – ASSOCIATION FONCIERE DE TOURCOING ET ENVIRONS (A.F.T.E) - Restructuration de classes et création d’un liaisonnement avec les préaux existants de l’école Saint-François – Emprunt de 300.000 € - Garantie municipale.....	51
PRESENTATION M. BOSSUT	52
<i>Unanimité</i>	52
1.14 – ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE – Convention de financement des Obligations de Service Public avec la SCIC KALEIDE – Consolidation des comptes pour la période du 01.01.2016 au 31.12.2016 – Avenant n° 8	52
PRESENTATION M. GILME	53
<i>Unanimité</i>	53
1.15 – ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE – Convention de financement des Obligations de Service Public avec la SCIC KALEIDE – Versement provisionnel pour 2017 – Dernier acompte – Avenant n° 9	53
PRESENTATION M. GILME	54
<i>Unanimité</i>	54
1.16 – CONVENTION INTERCOMMUNALE ENTRE LA VILLE DE RONCQ ET LA VILLE DE TOURCOING PORTANT CREATION D’UNE ENTENTE INTERCOMMUNALE EN VUE DE L’ORGANISATION DE LA PRODUCTION MUTUALISEE DES REPAS SCOLAIRES ET 3^{ème} AGE – Avenant n° 3	54
PRESENTATION M. GILME	55
<i>Unanimité</i>	57
1.17 – CONVENTION INTERCOMMUNALE ENTRE LES VILLES DE NEUVILLE-En-FERRAIN, RONCQ ET TOURCOING PORTANT CREATION D’UNE ENTENTE INTERCOMMUNALE EN VUE DE L’ORGANISATION DE LA PRODUCTION MUTUALISEE DES REPAS SCOLAIRES – Avenant n° 1	57
PRESENTATION M. GILME	58
<i>Unanimité</i>	58

1.18 – REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES – Ecoles maternelles et élémentaires publiques – Projet éducatif territorial (PEDT) – Renouvellement pour l’année scolaire 2017-2018.....	58
PRESENTATION M. TELLIER.....	59
Débat	62
Pour : « Ensemble pour Roncq avec Vincent Ledoux ».....	67
Contre : « Roncq Avenir ».....	67
1.19 – ENSEIGNEMENT PRIVE SOUS CONTRAT – Financement municipal – Définition des forfaits 2017.....	67
PRESENTATION M. TELLIER.....	68
<i>Unanimité</i>	69
1.20 – PARTENARIAT MUNICIPAL AVEC DIVERSES ASSOCIATIONS – Frais de déplacements et de formation année 2016 – Consolidation des comptes – Subventionnement 2017 – 2^{ème} versement.....	69
PRESENTATION M. DA SILVA	72
Débat	74
Pour : « Ensemble pour Roncq avec Vincent Ledoux ».....	75
Abstentions : « Roncq Avenir »	75
1.21 – MISE EN PLACE D’UNE SOLUTION DE GESTION MUTUALISEE ENTRE LA MEL ET LES COMMUNES POUR LES DIA ET LES ADS – Adhésion au Dispositif.....	75
PRESENTATION M. PETILLON.....	77
<i>Unanimité</i>	77
1.22 – VALORISATION D’ACTIFS MUNICIPAUX – Cession de l’immeuble 7bis rue Henri Barbusse	77
PRESENTATION M. PETILLON.....	79
Débat	79
<i>Unanimité</i>	80
1.23 – PRISE EN CHARGE PAR LA VILLE DE RONCQ DES FRAIS LIES AUX FUNERAILLES D’UNE PERSONNE INDIGENTE DECEDEE SUR LE TERRITOIRE RONCQUOIS.....	22
PRESENTATION M. DESMET.....	22
Débat	23
<i>Unanimité</i>	23
REPONSE AUX QUESTIONS ECRITES DU GROUPE « RONCQ AVENIR ».....	80

M. LE MAIRE –

Bonsoir à tous.

Mes chers collègues, je vous salue et nous allons entamer l'examen de notre Conseil municipal.

Tout d'abord, nous présentons nos sincères condoléances à M. et Mme Patrick BOSSUT qui ont perdu leur papa et beau-papa, le 13 février dernier, M. Emile BRAEMS que nous connaissions bien ; c'était une figure locale puisqu'il a été très longtemps artisan-menuisier sur Roncq. Il a eu beaucoup de chantiers communaux à réaliser. Je me souviens qu'il décrivait toujours avec beaucoup de bonheur le chantier qu'il avait mené notamment sur les églises ou encore sur le centre culturel.

C'est une figure très souriante, très sympathique qui nous quitte et je vous renouvelle encore, Monsieur BOSSUT, toutes nos condoléances et toute notre amitié à l'ensemble de votre famille.

Je voudrais aussi saluer l'arrivée du petit Ulysse chez Alexandra et François VERHEECKEN. Il fait la joie de ses parents même si, en regardant les yeux de mon collaborateur, les nuits sont extrêmement courtes. Mais comme il est plein d'énergie, les choses devraient bien se dérouler. En tout cas, on lui souhaite tous nos vœux de prospérité et on peut applaudir cette belle venue.

(Applaudissements)

Nous allons maintenant faire un petit tour de rétro planning...

Arts de vivre

- Pour nous retrouver le **9 avril** par une journée magnifique. Nous avons beaucoup de chance car à chaque **Rétromécanic (c'était la 5^{ème})**, le temps est magnifique. Il y avait beaucoup de voitures, beaucoup de badauds, beaucoup d'exposants et ce fut un jour extrêmement heureux.

Heureux pour nous parce que l'activité a atteint son objectif mais aussi parce que les commerçants étaient heureux de voir que la consommation était au rendez-vous ; il faisait très chaud. On me dit, par-ci par-là, que pour les restaurants et pour les cafés, cela a très bien fonctionné.

Donc une très belle édition Rétromécanic et nous sommes déjà en route pour la 6^{ème} édition.

- **Du 10 au 21 avril**, les **ALSH de printemps** ont été très attractifs, beaucoup d'enfants comme toujours... une soixantaine chez les filous (4-6 ans), une trentaine chez les 2-4 ans, quatre-vingts chez les cadets. Tout le monde a été extrêmement heureux et je voudrais, ici, saluer et remercier toutes les équipes d'animateurs qui ont œuvré au cours de ce printemps pour les enfants.
- Nous avons remis les **diplômes et médailles du travail** le **29 avril** à la maison de quartier du Blanc-Four avec 22 postulants. Là aussi, un moment heureux pour rencontrer les gens qui ont donné à la nation et qui ont permis la vitalité économique de notre pays.
- Le **9 mai**, 165 élèves de CM2 ont été transplantés à **Lou Riouclar** ; je sais que M. TELLIER y est allé, peut-être nous en dira-t-il quelques mots tout à l'heure. Beaucoup d'activités et la confirmation que ce lieu, que je ne connais pas, est unique et intéressant pour y aller travailler.
- Le dimanche **14 mai**, c'étaient les **Puces de printemps**. Le temps a été beau mais, surtout, le parcours a été revu en fonction de l'état d'urgence que nous connaissons et qui, finalement, a atteint son objectif puisqu'il a été fluide, sécurisé et on me disait que l'on vendait bien.
Nous allons bien sûr revoir et corriger ce qui ne va pas mais je salue les deux associations qui se sont adaptées aux exigences de la police nationale.

Biodiversité

- Le **9 mars**, sous la conduite de Xavier DUQUESNE, nous avons lancé l'**année de la biodiversité**. Il y avait du monde ; l'objectif étant d'amorcer cet effet d'entraînement que souhaite Xavier. Un très beau petit reportage en a été fait dans le journal municipal. On y voit toutes les activités, extrêmement intéressantes, qui sont proposées à la population à la fois en termes de sensibilisation et d'actions pratiques.

Merci encore et bravo à toi, Xavier.

Sport

- Un coup de chapeau pour la **16^{ème} édition de « 8 jours sous un panier »** parce que c'est un sacré défi que de tenir dans le temps toutes ces équipes (nous sommes allés les encourager) dont beaucoup d'équipes du département du Nord.

On peut saluer l'équipe d'encadrement du basket qui a proposé ces activités durant toute cette semaine ; ce sont 80 joueurs qui ont foulé le beau parquet de la salle Jules-Gilles.

- **Les Foulées Nature** ont battu tous les records : 1150 participants.

Une belle organisation, là aussi une belle équipe dirigeante, pas de problèmes particuliers et de belles performances réalisées avec l'objectif de remplir la cagnotte de l'association « des étoiles dans les yeux » qui fête sa 10^{ème} année d'existence.

- **Le 8 avril, la Jaroise** : un ensemble d'épreuves en marche nordique avec 150 participantes. Là aussi, l'objectif a été atteint.

Nous allons quitter le domaine du sport pour celui de l'habitat.

Habitat

- **Le 2 mars**, Mme CASTELEIN, Mme NYS et M. DA SILVA ont inauguré un logement témoin chez Nexity dans le **Domaine du Grand Coulombier** qui se trouve entre la rue de la Vieille-Cour et la rue Joseph-Hentgès : 71 logements en accession, 30 logements sociaux, 9 maison individuelles. La livraison est prévue en mai prochain et au 3^{ème} trimestre 2017.

- **Le 27 avril**, c'est encore pour moi l'occasion de saluer toute l'action qui a été entreprise par Annick CASTELEIN, les services de l'Action sociale et Notre Logis à travers l'équipe d'Arnaud DELANNAY, (vous le voyez sur la projection) pour reconstruire tous ces appartements qui ont été violemment incendiés, reloger immédiatement toutes les familles qui étaient dans un état de grand désarroi. Aujourd'hui, nous sommes allés sur place, le résultat est absolument superbe et nous pouvons d'ores et déjà accueillir des nouvelles familles dans cet établissement.

Je veux saluer ici l'effort de Notre Logis qui a consacré 650.000 € à la reconstruction de ce bâtiment.

Fraternité

- **Le 3 mars**, c'était le 5000^{ème} **chien guide d'aveugle**, l'occasion de faire un petit coup de projecteur sur cette très belle association et cette école qui est la plus grande école de chiens guides d'aveugles au nord de Paris, avec un conseil de bénévoles tout à fait actif et surtout une œuvre utile et soutenue par nombre de nos concitoyens.

Citoyenneté

- **Le 18 mars** a été remis ici même, aux Anciennes-Ecuries, le **livret du citoyen** aux futurs électeurs. Ce fut l'occasion aussi pour quelques associations, comme le Don du sang,

de venir expliquer leur objet et, en même temps, sensibiliser nos jeunes à l'utilité de donner son sang et de faire preuve d'une générosité citoyenne.

- Le **27 avril**, salle Catry, un grand rassemblement qui a été bruyant mais sympathique puisque plus de 200 enfants étaient réunis pour comprendre le fonctionnement d'une mairie. Comme tous ces enfants travaillent sur le **thème de la citoyenneté**, nous avons pu répondre, avec Rodrigue DESMET et les autres élus présents, à une multitude de questions qu'a posées une assistance tout à fait attentive.

Sécurité

- 20 à 30 sapeurs-pompiers, pompiers volontaires et jeunes sapeurs-pompiers du Centre de Secours de la Vallée de la Lys à Bousbecque ont participé, les **15, 22 et 29 avril** y compris cette semaine encore les **9 et 16 mai**, à des manœuvres sur le site du 377 rue de Lille et avec la grande échelle sur le site du château Alphonse-Loeul, rue de Tourcoing au Blanc-Four.

C'est toujours très impressionnant mais, en même temps, c'est fort utile.

Je voudrais ici féliciter le Capitaine Pierre KINDT et le Lieutenant Olivier PENNEL qui ont pratiqué des exercices de secours in situ. Ils sont intervenus dans des conditions quasi réelles dans les bâtiments situés rue de Lille et rue de Tourcoing. Ainsi de la fumée froide produite par un générateur de fumée interne a été répandue dans les bâtiments. Le centre de traitement d'alerte a été, chaque fois, informé de ces exercices. Tout a donc été bien cadré.

- Le **21 avril**, moment de recueillement devant l'Hôtel-de-Ville en mémoire du policier tué la veille sur les Champs-Élysées à Paris. Nous nous sommes rassemblés, spontanément, pour faire mémoire de ce policier mais aussi pour lire un texte par des jeunes qui nous ont permis de faire mémoire et de réfléchir sur le sens donné, dans cette terrible tragédie, par le policier qui a été jusqu'au don de soi.

- Le **30 avril**, nous nous sommes réunis au Monument aux Morts pour les victimes de la déportation.

- Le **8 mai** nous avons commémoré les 72 ans de la signature de l'**Armistice**, ce fut l'occasion de saluer les associations d'anciens combattants.

J'en ai fini pour l'éphéméride et je passe la parole au jeune Louis COSYN pour faire l'appel.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE LE 18 MAI 2017 : 33

PRESENTS : (26)

Vincent LEDOUX - Chantal NYS – Rodrigue DESMET – Thérèse-Marie COUVREUR – Patrick BOSSUT -
Annick CASTELEIN - Antonio DA SILVA - Michel PETILLON - Thibault TELLIER – Rose-Marie BUCHET
– Fernando ROCHA - Laurent WINDELS - Claudine ZAHM - Xavier DUQUESNE - Réjane CASTEL - Franck
GILME - Colette DEBEUF - Dany DELBECQUE - Jean-Valéry MONVOISIN - Louis COSYN - Mustapha
GUIROUS – Thierry MITTENAERE – Peggy ROBERT - Patrick VANDAMME – Jean-Luc WABANT – Eric
ZAJDA

PROCURATIONS : (5)

Nathalie CARDON donne procuration à Rodrigue DESMET
Jaqueline FONSECA donne procuration à Thibault TELLIER
Claudie RIUS donne procuration à Thierry MITTENAERE
Alexandra COUSTY donne procuration à Annick CASTELEIN
Jonathan GLIBERT donne procuration à Patrick BOSSUT

ABSENTES : (2)

Anne THOREZ - Jeannique VANDEWIELE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2017

M. LE MAIRE –

Avez-vous des remarques particulières à faire sur ce procès-verbal ?

Ce n'est pas le cas, je vous propose de passer au vote. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

1.01 - DON D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE A LA PAROISSE SAINT-JEAN-BAPTISTE DE DOGBO - Ville du Bénin (Afrique)

La liste ci-dessous récapitule l'ensemble d'un parc instrumental, propriété de la Ville de Roncq. Il s'agit d'instruments faisant l'objet de location auprès des familles ou utilisés dans le cadre des pratiques collectives, nécessitant de fait de fréquentes réparations.

LISTE DES INSTRUMENTS

YAMAHA	Ut	024 188	Flute Traversière
YAMAHA	Ut	027 156	Flute Traversière
YAMAHA	Ut	027 901	Flute Traversière
YAMAHA	Ut	027 925	Flute Traversière
YAMAHA	Ut	030 859	Flute Traversière
YAMAHA	Ut	031 025	Flute Traversière
YAMAHA	Ut	031 026	Flute Traversière
NOBLET	SI Bémol	B28226	Clarinette
NOBLET	SI Bémol	B28913	Clarinette
GAUDET	Ut & Si b	056 257	Trompette
GAUDET	Ut & Si b	058 503	Trompette

GAUDET	Ut & Si b	060 400	Trompette
COURTOIS	Si b	890 504	Trompette
COURTOIS	Si b	890 522	Trompette
GAUDET	Cornet	64 983	Cornet
BESSION	Vernis 4 pistons	47004	Euphonium

La paroisse Saint Jean-Baptiste de DOGBO, petite ville du Bénin (Afrique) représentée par le Père Innocent DASSANOU, souffre d'un manque d'instruments de musique nécessaires au bon déroulement d'animations musicales ainsi qu'au développement d'activités.

Le don à cette paroisse de ces instruments, apparaît comme une réelle opportunité et permettrait ainsi à des élèves de bénéficier d'instruments, leur évitant un achat coûteux.

Concernant l'acheminement, celui-ci se fera par le biais de la société de transport GONDRAND située à Roncq - 6 bis avenue de l'Europe - Centre International de Transport (CIT). Le coût des frais de transport s'élève à 337 € H.T (non assujettis à T.V.A car hors U.E). Ceux-ci seront pris en charge par la ville et imputés au compte budgétaire 6241 (chapitre 011). Il convient également de préciser que les frais de douane seront réglés par la paroisse St Jean-Baptiste citée ci-dessus. Le père Innocent réceptionnera les biens au Port de Cotonou.

Par ailleurs, de point de vue comptable, il est à noter que ces biens ont été acquis par la Ville de Roncq avant l'année 1985, à l'exclusion de l'euphonium acheté en 2009 et toujours en cours d'amortissement jusqu'en 2019.*

**prix d'achat : 1.034,40 € TTC - durée d'amortissement 10 ans - VNC au 31/12/2016 : 310.32 €*

Par délibérations du Conseil Municipal en dates des 30 avril 1998 et 10 décembre 1999, celui-ci s'est exprimé favorablement à la sortie du fichier des biens renouvelables (autres que le matériel de transport) tous les biens acquis jusqu'en 1993 (comptes budgétaires 205, 2156, 2157, 2158, 2183, 2184, 2185, 2188).

Ces délibérations ont été prises conformément à l'instruction comptable M14 dans le cadre de l'amélioration de la patrimonialité des comptes des collectivités locales.

Par conséquent, dès lors où ces instruments acquis avant 1985 ont été supprimés de l'actif de la ville, il ne sera procédé à aucun mouvement comptable de sorties de biens. Cette disposition ne concerne pas le bien « euphonium », qui fera l'objet d'écritures spécifiques.

Aux termes de cet exposé, il vous est donc proposé de vous prononcer favorablement sur cette donation.

*La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance en date du 11 mai 2017.*

M. LE MAIRE –

Nous avons deux points à l'ordre du jour concernant l'Afrique ; le premier est relatif à un don d'instruments de musique.

Vous savez que j'ai une sensibilité africaine qui est connue et que je suis naturellement en contact avec beaucoup d'Africains via Facebook. Nous avons reçu ce message d'une paroisse, message qui a été contrôlé et vérifié, Nous avons pris toute la mesure de la demande ainsi faite au cours d'entretiens multiples. J'ai eu plusieurs fois le Curé de la paroisse au téléphone. En outre, à travers un Roncquois marié à une Béninoise, nous avons pu contrôler sur place que l'information était exacte et que la demande était fondée pour pouvoir rassembler un ensemble d'instruments de musique qui, de toute façon, auraient été réformés.

Je trouvais particulièrement intéressant de pouvoir soutenir une chorale et un ensemble musical. Je peux vous dire, pour avoir entendu des bandes son audio qui m'ont été envoyées, que c'était absolument incroyable. Même avec pas grand-chose et des voix superbes, ils arrivent à produire des prestations magnifiques. Et nous sommes très heureux de pouvoir les soutenir dans leur évolution.

Naturellement, comme toujours, quand on fait du soutien au développement sur une action précise, en amont on contrôle mais on contrôlera après également, On demandera à ceux qui bénéficieront de ce don de se filmer pour constater que les instruments leur ont bien été acheminés, qu'ils sont arrivés à bon port et leur sont aujourd'hui utiles comme on l'a toujours fait quand il s'agissait de Sélinkegny.

Vous savez que les conditions d'exercice au Mali aujourd'hui sont un peu compliquées par la situation politique et militaire de ce pays.

Je souhaitais que nous puissions en parler mais, surtout, que nous puissions envoyer ces instruments de musique qui seront extrêmement précieux aux destinataires.

C'est aussi l'occasion de faire le point sur le jumelage et je vais donc présenter la seconde délibération en même temps. Vous la connaissez ; on a suffisamment parlé de la situation de la corne de l'Afrique qui connaît une famine sans précédent depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Malheureusement, les médias ont très peu relayé ce drame humanitaire qui se vit à nos portes.

Avec un ensemble de Maires en France, nous avons lancé un appel et la ville de Roncq naturellement, avec la générosité qu'on lui connaît, l'a immédiatement relayé et vous propose de verser 5.000 € pour soutenir la lutte contre la famine.

Pourquoi vous dire cela ?

Tout simplement parce que l'exercice est compliqué par la situation que vous connaissez au Mali avec lequel nous sommes partenaires depuis plus de 30 ans, nous ne nous exonérons toutefois pas de travailler et je vais lancer une plate-forme avec l'ensemble des communes. C'est heureux parce que, dans cette circonscription, tout le monde a un jumelage de coopération. Nous avons convenu avec les Maires que lorsque nous étions empêchés de travailler dans un pays (C'est le cas aujourd'hui au Burkina-Faso ou au Mali) de travailler avec la commune voisine pour soutenir les actions du voisin.

Cela me semble plus qu'utile et, en même temps, plutôt intéressant de trouver ces intelligences de situation sur le terrain.

Donc deux délibérations :

Une première relative à l'envoi d'instruments de musique réformés de notre Ecole de musique,

La deuxième relative à l'action contre la famine.

A nous aussi d'être porteurs de ce message. On fera probablement à Tourcoing, début octobre, une grande manifestation qui réunira l'ensemble des associations, chorales, humanitaires, la communauté africaine pour sensibiliser et récolter de l'argent. Même échanger des forces vives, une chorale roncuquoise pourra aller chanter à Halluin ; une chorale halluinoise chanter à Mouvaux, et que sais-je encore.

On le fera partout où on trouvera cette intelligence de territoire pour pouvoir relayer ce message qui, je le sais, fera l'unanimité de notre Conseil puisque nous en avons parlé en Commission et nous nous connaissons les uns les autres, que nous sommes extrêmement attachés au soutien à donner à l'aide au développement et, surtout, que les collectivités territoriales comme les nôtres puissent continuer d'affirmer, avec beaucoup de tempérament et surtout une pérennité dans l'action, cette aide précieuse que nous apportons à nos frères et amis d'Afrique.

Sans question particulière, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie et si nous le pouvons, au cours du prochain Conseil municipal, nous essaierons de passer une petite vidéo de leur prestation et nous serons sans nul doute très émus de les entendre chanter et jouer avec les instruments, mais aussi de constater que tout s'est bien déroulé. Il nous faudra contacter le Consulat pour être exonérés d'un certain nombre de droits et taxes pour les acheminer de manière tout à fait sereine.

1.02 - ACTION CONTRE LA FAIM EN AFRIQUE - Soutien d'urgence - Subvention exceptionnelle

Le Soudan du sud (4,9 millions de personnes, soit 42% de la population, qui ont besoin d'une aide alimentaire de toute urgence), le Kenya, l'Éthiopie, l'Érythrée, la Somalie en Afrique de l'Est (363 000 enfants souffrent de malnutrition), le Yémen sur l'autre rive du golfe d'Aden (14,1 millions de Yéménites souffrent aujourd'hui d'insécurité alimentaire) mais aussi le Nigéria en Afrique de l'Ouest (4,4 millions de personnes menacées par la famine), sont frappés de plein fouet par une crise qui met en danger la vie de plusieurs dizaines de millions d'êtres humains dont 20 millions sont d'ores et déjà en situation de famine et menacés de mort. La sécheresse et les conflits politiques sont à l'origine de cette situation dramatique qui pourtant ne fait pas la une de nos médias. Des organisations internationales comme l'O.N.U. tentent une mobilisation de l'opinion.

Face à cette terrible urgence sanitaire, près d'une trentaine de mairies dont la Ville de Roncq s'engagent dans l'opération #AuSecoursFamine, pleinement conscients de l'urgence et du danger qui menace des dizaines de millions de vie à nos portes, avec des conséquences incalculables pour la stabilité du continent africain et de la péninsule arabique, et pour notre avenir en Europe. Il s'agit de nous mobiliser aux côtés des O.N.G. présentes sur le terrain, au premier rang desquelles Action Contre la Faim, pour prendre notre part dans ce combat vital au secours des populations locales.

La Ville de Roncq porte l'Afrique dans son cœur et plus encore aujourd'hui quand se jouent à quelques heures de notre pays les prémices d'un drame humanitaire sans précédent.

L'association Action contre la Faim appelle une mobilisation afin d'apporter une réponse urgente et appropriée aux populations en danger. Leurs équipes restent mobilisées et déploient des réponses humanitaires d'urgence. La détection et la prise en charge de la malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans demeurent la priorité de leur action qui s'articule autour d'une approche multisectorielle : soins de santé primaires pour les enfants et les femmes enceintes et allaitantes, interventions en eau, hygiène et assainissement pour un accès sûr à l'eau dans un environnement sain, transferts monétaires pour pourvoir aux besoins alimentaires des populations et accompagnement psychosocial.

Dès l'instant où cette initiative reçoit un accueil favorable de votre part, nous vous demandons de bien vouloir accepter le versement d'une subvention exceptionnelle en faveur de l'association Action contre la faim, d'un montant de 5.000 € ; celle-ci étant imputée au chapitre 67 - article 6745 de notre budget 2017.

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 11 mai 2017.

Voir présentation au point 1.01
 Délibération adoptée à l'unanimité.

1.03 - PERSONNEL MUNICIPAL - Tableau des effectifs - Actualisation

Suite à des mouvements promotionnels à venir, il est nécessaire d'actualiser notre tableau des effectifs issu de notre délibération du 9 février 2017 (n° 09/02/2017/01).

CADRES D'EMPLOIS	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont Temps non complet	Suppression	Création
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Emplois fonctionnels						
Directeur Général des Services	A	1	0			
Directeur Général Adjoint des Services	A	0	0			
CATEGORIE A						
Cadre d'emplois des Attachés						
Attaché Principal	A	1	1			
Attaché	A	2	2			
CATEGORIE B						
Cadre d'emplois des Rédacteurs						
Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	B	3	3			+ 1
Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	B	1	1			+ 1
Rédacteur	B	5	5			
CATEGORIE C						
Cadres d'emplois des Adjoints Administratifs						
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	C	2	2			
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	C	14	14			
Adjoint Administratif	C	8	8			
FILIERE TECHNIQUE						
Emplois fonctionnels						
Directeur des Services Techniques	A	1	0			
CATEGORIE A						
Cadre d'emplois des Ingénieurs						
Ingénieur Principal	A	2	2			
Ingénieur	A	0	0			
CATEGORIE B						
Cadre d'emplois des Techniciens						
Technicien Principal 1 ^{ère} classe	B	2	2			+ 1
Technicien Principal 2 ^{ème} classe	B	2	2			
Technicien	B	2	2			
CATEGORIE C						
Cadre d'emplois des Agents de Maîtrise						
Agent de Maîtrise Principal	C	2	2			+ 5
Agent de Maîtrise	C	13	13			+ 3
Cadre d'emplois des Adjoints Techniques						
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	C	1	1			
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	C	25	25	1		
Adjoint Technique	C	26	26	3		
FILIERE MEDICO-SOCIALE						
CATEGORIE C						
Cadre d'emplois des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM)						

ATSEM Principal 1 ^{ère} classe	C	0	0			
ATSEM Principal 2 ^{ème} classe	C	7	7			
CADRES D'EMPLOIS	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont Temps non complet	Suppression	Création
FILIERE CULTURELLE						
Emplois spécifiques						
Professeur de Musique	B	1	1			
CATEGORIE A						
Cadre d'emplois des Professeurs d'Enseignement Artistique						
Professeur d'Enseignement Artistique hors classe	A	0	0			
Cadre d'emplois des Bibliothécaires						
Bibliothécaire	A	0	0			
CATEGORIE B						
Cadre d'emplois des Assistants d'Enseignement Artistique						
Assistant d'Enseignement Artistique Principal 1 ^{ère} classe	B	10	10	6		
CATEGORIE C						
Cadres d'emplois des Adjoints du Patrimoine						
Adjoint du Patrimoine Principal 1 ^{ère} classe	C	0	0			
Adjoint du Patrimoine Principal 2 ^{ème} classe	C	1	1			
Adjoint du Patrimoine	C	1	1			
FILIERE SPORTIVE						
CATEGORIE B						
Cadre d'emplois des Educateurs des APS						
Educateur des APS Principal 1 ^{ère} classe	B	3	3			
Educateur des APS Principal 2 ^{ème} classe	B	1	1			
Educateur des APS	B	1	1			+ 1
FILIERE ANIMATION						
CATEGORIE B						
Cadre d'emplois des Animateurs						
Animateur Principal 1 ^{ère} classe	B	0	0			
Animateur Principal 2 ^{ème} classe	B	0	0			
Animateur	B	1	1			
CATEGORIE C						
Cadre d'emplois des Adjoints d'Animation						
Adjoint d'Animation Principal 1 ^{ère} classe	C	0	0			
Adjoint d'Animation Principal 2 ^{ème} classe	C	0	0			
Adjoint d'Animation	C	0	0			
FILIERE POLICE MUNICIPALE						
CATEGORIE B						
Cadre d'emplois des Chefs de service de Police Municipale						
Chef de service de Police Municipale	B	1	1			
CATEGORIE C						
Cadre d'emplois des Agents de Police Municipale						
Gardien-Brigadier de Police Municipale	C	2	2			

EMPLOIS CONTRACTUELS ET CDI
CONTRATS A DUREE INDETERMINEE

CADRES D'EMPLOIS	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet	Création ou suppression
<u>FILIERE TECHNIQUE</u> <u>CATEGORIE C</u> Cadre d'emplois des Adjoints Techniques Adjoint Technique	1	1	1	
<u>FILIERE ADMINISTRATIVE</u> <u>CATEGORIE B</u> Cadre d'emplois des Rédacteurs Rédacteur	1	1		
<u>CATEGORIE C</u> Cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Adjoint Administratif	1	1	1	
<u>FILIERE CULTURELLE</u> <u>CATEGORIE B</u> Cadre d'emplois des Assistants d'Enseignement Artistique Assistant d'Enseignement Artistique Principal 2 ^{ème} classe	1	1	1	
<u>CHARGE DE COMMUNICATION</u>	1	1		

CONTRACTUELS

Cadre d'emplois	Catégorie	Article/alinéa Loi du 26/1/1984	Définition du poste	Echelon	Indice brut	Postes pourvus	Création ou suppression
Attachés	A	3.2 Vacance temporaire dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire	Responsable Cellule Achats Publics	2	423	1	
Adjoints Techniques	C	3.1 Accroissement temporaire d'activité 3-1 Remplacement agents indisponibles	Agents d'entretiens et surveillants de cantine	1 ^{er}	340	41	
Educateurs des APS	B	3.1 Accroissement temporaire d'activité 3.2 Vacance temporaire dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire	Maitre-Nageur Sauveteur Maitre-Nageur Sauveteur	1 ^{er} 1 ^{er}	348 348	1 2	
Assistants d'Enseignement Artistique	B	3.1 Accroissement temporaire d'activité	Professeurs de Musique	1 ^{er} , 6 et 7	350 418 422	11	

COLLABORATEUR DE CABINET

Cadre d'emplois	Catégorie	Article/alinéa Loi du 26/1/1984	Définition du poste	Echelon	Indice brut	Postes pourvus	Création ou suppression
	A	Article 110	Collaborateur de Cabinet			1	

Le Comité Technique a été informé de ces nouvelles dispositions lors de sa séance en date du 9 mai 2017.

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 11 mai 2017.

M. LE MAIRE –

Je passe la parole à Monsieur le Premier Adjoint, Rodrigue DESMET, pour présenter au Conseil municipal, les délibérations relatives au personnel municipal et à une chambre funéraire ; je vous remercie.

M. DESMET –

Merci, Monsieur le Maire.

Régulièrement, nous procédons à un toilettage du tableau des effectifs. Cette fois, il s'agit de la création de postes suite à des avancements de grade :

1 poste de rédacteur principal 1^{ère} classe

1 poste de rédacteur principal 2^{ème} classe

1 poste de technicien principal 1^{ère} classe

5 postes d'agent de maîtrise principal

3 postes d'agent de maîtrise

Et la création de 1 poste d'éducateur des APS, en attente du résultat des entretiens de sélection professionnels.

Ce ne sont que des créations de postes dont nous avons parlé en Commission plénière. Un autre toilettage interviendra ultérieurement : une fois les nouveaux postes créés, on pourra supprimer les postes occupés précédemment par les intéressés.

Y a-t-il des questions ?

M. ZAJDA –

Juste une remarque pour indiquer que c'est un peu compliqué pour nous de suivre systématiquement tous ces changements. Nous préférons donc nous abstenir.

M. DESMET –

Ce n'est qu'une délibération de toilettage du tableau des effectifs. Nous avons toujours été clairs sur le sujet, depuis plus d'un an, quant à un toilettage des effectifs à chaque Conseil municipal.

M. LE MAIRE –

Je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour « Ensemble pour Roncq avec Vincent Ledoux »

Abstentions « Roncq Avenir »

1.04 - PERSONNEL MUNICIPAL - Condition d'organisation de l'astreinte - Actualisation

Par délibération en date du 29 septembre 2015 (n° 29/09/2015/56), le Conseil municipal a validé la revalorisation des indemnités d'astreinte, d'intervention et de permanence (décret n° 2015-415 du 14 avril 2015) et a acté que ces indemnités fassent l'objet d'un ajustement automatique lorsque leurs montants étaient revalorisés par un texte réglementaire.

La délibération n° 23/05/2006/14 du 23 mai 2006 a fixé quant à elle les conditions d'exercice des personnels municipaux effectuant des astreintes et notamment les personnels concernés par l'astreinte d'exploitation.

Il est rappelé que l'astreinte d'exploitation concerne la situation des agents tenus, pour des raisons de nécessités de service de demeurer soit à leur domicile ou à proximité afin d'être en mesure d'intervenir dans le cadre d'activités particulières.

Les astreintes sont assurées sur 52 semaines : le soir (de 17h au lendemain 8h), le week-end (du vendredi 17h au lundi 8h) et les jours fériés (de 8h au lendemain 8h). Elles sont mises en place pour assurer la mise en sécurité des bâtiments et des personnes. Les astreintes concernent les missions d'interventions d'urgence, de sécurité et de protection sur le domaine public.

Les modalités d'indemnisation des astreintes sont reprises dans la délibération en date du 29 septembre 2015 (n° 29/09/2015/56).

L'évolution de l'organisation des services nécessite d'élargir à tous les cadres d'emploi, les emplois concernés par les astreintes.

Sont exclus les agents bénéficiant d'une concession de logement par nécessité absolue de service et les agents bénéficiaires de la nouvelle bonification indiciaire (NBI) au titre de l'occupation de l'un des emplois fonctionnels administratifs de direction (DGS et DGSA).

Il vous est donc proposé d'élargir les emplois concernés par les astreintes et de valider les conditions d'organisation de l'astreinte.

Le Comité Technique a été consulté lors de la réunion du 9 mai 2017.

*La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 11 mai 2017.*

M. LE MAIRE –

Monsieur DESMET, nous vous écoutons.

M. DESMET –

Merci, Monsieur le Maire.

Cette délibération concerne l'astreinte et l'élargissement de son application à tous les cadres d'emploi sauf les agents bénéficiant d'une concession de logement (concierges) et les agents bénéficiant de la NBI.

Cela permet, au niveau du service d'astreinte qui est reconnu par les services de police, par les services de pompiers ainsi que par les associations (M. DA SILVA peut en être témoin), que ce service puisse être élargi à l'ensemble des cadres d'emploi sous réserve qu'ils remplissent les conditions et qu'ils puissent être disponibles pour cette astreinte.

M. LE MAIRE –

Sans demande d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

1.05 - PERSONNEL MUNICIPAL - Levée de prescription quadriennale d'une créance de l'IRCANTEC

A la demande de l'un de ses agents, la ville a procédé à une demande individuelle modificative de carrière cotisée auprès de l'IRCANTEC, Institution de Retraite Complémentaire des Agents Non Titulaires de l'Etat des Collectivités publiques. Cette régularisation concerne les cotisations salariales mais également les cotisations patronales afférentes à la période du 1^{er} janvier 2005 au 30 novembre 2016.

En application de la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'Etat, les Départements, les Communes et les établissements publics, toutes les créances qui n'ont pas été payées dans un délai de quatre ans à partir du premier jour de l'année suivant celle au cours de laquelle les droits ont été acquis, sont prescrites.

La créance de l'IRCANTEC d'un montant de 8.747,23 € relative à la régularisation des cotisations entre dans le champ d'application de cette prescription quadriennale. La ville de RONCQ procédera donc au mandatement des cotisations patronales et salariales. Un titre de recettes sera ensuite émis à l'encontre de l'agent afin de récupérer les cotisations salariales.

L'article 6 de la loi précitée précise que les Communes peuvent renoncer à opposer la prescription quadriennale, par délibération de l'autorité compétente.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget au chapitre 012.

Il vous est donc proposé de lever la prescription quadriennale et de verser la somme de 8.747,23 € à l'IRCANTEC.

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 11 mai 2017.

M. DESMET –

La délibération porte sur une levée de prescription quadriennale, on est dans un délai supérieur à 4 ans. Cela correspondant à un montant de 8.747,23 €.

Il s'agit de lever l'obligation quadriennale par le biais d'une délibération du Conseil municipal, ce que nous faisons aujourd'hui.

Ce montant représente les cotisations salariales et patronales et la Ville émettra ensuite, à l'encontre de l'agent, un titre de recettes pour récupérer les cotisations salariales qui sont évaluées à 3.500 €.

M. LE MAIRE –

Sans question particulière, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

1.06 - CONSEIL MUNICIPAL - Indemnités de fonction des élus - Modification suite à revalorisation des indices de la Fonction Publique

Dans sa séance en date du 2 juin 2016, le Conseil municipal a adopté une délibération (n° 02/06/2016/30) visant à modifier le taux applicable à l'indemnité de fonction du Maire.

Or, suite à la réforme initiée par le Gouvernement dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) applicable à la Fonction Publique Territoriale, le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 a augmenté l'indice brut terminal de la Fonction Publique servant de base au calcul des indemnités de fonction, passant de l'indice 1015 à l'indice 1022 applicable au 1^{er} janvier 2017.

Les délibérations des 15 avril 2014 (n°15/04/2014/02), 18 février 2015 (n°18/02/2015/03) et du 2 juin 2016 (n°02/06/2016/30) faisant référence expressément à l'indice brut terminal 1015, il convient de prendre une nouvelle délibération pour tenir compte de cette actualisation.

Les indemnités des élus sont fixées par le Conseil municipal sans pouvoir excéder un certain taux de l'indice brut terminal de la Fonction Publique. Ce taux maximal est arrêté en fonction de la strate démographique de la Commune (ville de 10.000 à 19.999 habitants). Eligible à la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), les taux sont majorés en ce qui concerne les indemnités du Maire et des Adjoints (strate des communes de 20.000 à 49.999 habitants).

En application de l'article 3 de la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice par les élus locaux de leur mandat à compter du 1^{er} janvier 2016, les indemnités du Maire sont fixées à titre automatique au taux plafond sans délibération du Conseil Municipal. Toutefois, à la demande du Maire et par délibération, ce dernier peut demander à bénéficier d'une indemnité inférieure au barème.

Il convient de rappeler l'enveloppe indemnitaire maximale autorisée selon la strate de la Commune (ville de 10.000 à 19.999 habitants) soit :

	En %	En €
MAIRE	65.00	2.515,93
ADJOINTS	$27,5 \times 9 = 247,50$	9.579,87
TOTAL	312.50	12.095,80

Il est ensuite procédé au vote des taux applicables au Maire, aux Adjointes et aux Conseillers municipaux délégués dans la limite de l'enveloppe indemnitaire de référence :

	En %	En €
MAIRE	23.86	923.54
1 ^{er} ADJOINT	26.50	1.025,72
2 ^{ème} au 9 ^{ème} ADJOINTS	$19,81 \times 8 = 158,50$	6.134,24
CONSEILLERS DELEGUES	$3,289 \times 19 = 62,50$	2.418,89
TOTAL	271.36	10.502,39

La ville étant éligible à la dotation de solidarité urbaine (DSU), les taux applicables au Maire et aux Adjointes peuvent être majorés (référence aux Communes de strate de 20.000 à 49.999 habitants), soit :

	TAUX VOTES	AVEC MAJORATION	EN VALEUR (€)
MAIRE	23.86	/	923.54
1 ^{er} ADJOINT	26.50	31.80	1.230,87
2 ^{ème} au 9 ^{ème} ADJOINTS	19.81	23.77	920.06

La présente délibération est annexée d'un tableau récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'acter le principe fixant les indemnités sur la base de l'indice brut terminal de la Fonction Publique ;
- de confirmer les taux applicables aux indemnités de fonction des élus comme suit :
 - Maire : 23.86 %
 - 1^{er} adjoint : 31.80 %
 - 2^{ème} au 9^{ème} adjoint : 23.77 %
 - Conseillers municipaux délégués : 3.289 % par conseiller.

**La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 11 mai 2017.**

M. LE MAIRE –

Monsieur DESMET, nous poursuivons.

M. DESMET –

Il s'agit en fait d'une régularisation. Dans la délibération précédente, il était indiqué l'indice 1015 qui est passé désormais à 1022. Il vous est demandé aujourd'hui de reprendre cette délibération afin d'intégrer le nouvel indice pour ne pas être bloqués par rapport aux indemnités de fonction.

M. LE MAIRE –

Sans question, ni remarque, je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour « Ensemble pour Roncq avec Vincent Ledoux »

Contre « Roncq Avenir »

**1.07 - CREATION D'UNE CHAMBRE FUNERAIRE SUR LE TERRITOIRE RONCQUOIS -
Avis du Conseil municipal**

En date du 7 avril 2017, le Préfet du Nord a transmis la demande d'autorisation de création d'une chambre funéraire sur le territoire roncquois sis 22 rue du 8 mai 1945.

Cette demande émane de Madame Caroline LEMAHIEU, gérante de la SARL « Pompes Funèbres Marbrerie LEMAHIEU ».

En vertu de l'article R. 2223-74 du Code Générale des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), ce projet doit être soumis au Conseil municipal pour avis.

Ce document, joint en annexe, est donc présenté ce soir au Conseil municipal.

*La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 11 mai 2017.*

M. DESMET-

Le Préfet demande l'avis du Conseil municipal pour la création d'une chambre funéraire sur le territoire roncquois. Nous avons déjà des chambres funéraires sur le secteur du Blanc-Four mais pas sur le secteur de Roncq-Centre.

Nous répondons à la demande de création des pompes funèbres LEMAHIEU : il y aura 3 salons funéraires.

La délibération reprend le cahier des charges de ce type de salon et les différentes contraintes sur lesquelles nous avons échangé en Commission plénière.

M. LE MAIRE –

S'il n'y a pas d'avis particulier (aucun), je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

M. DESMET –

Si vous le permettez, je voudrais rajouter la délibération que vous avez trouvée sur vos tables.

1,23 - PRISE EN CHARGE PAR LA VILLE DE RONCQ DES FRAIS LIES AUX FUNERAILLES D'UNE PERSONNE INDIGENTE DECEDÉE SUR LE TERRITOIRE RONCQUOIS

L'article L2223-27 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) prévoit que le service des pompes funèbres est gratuit pour les personnes dépourvues de ressources suffisantes.

Lorsque la mission de service public définie à l'article L. 2223-19 du C.G.C.T. n'est pas assurée par la commune, ce qui est le cas pour la Ville de Roncq, celle-ci prend en charge les frais d'obsèques de ces personnes. Elle choisit l'organisme qui assurera ces obsèques. Le Maire fait procéder à la crémation du corps lorsque le défunt en a exprimé la volonté.

Une personne indigente est décédée sur le territoire roncuois le 15 mai 2017. Il convient donc de pourvoir à ses funérailles comme l'exigent les articles susvisés. Après consultation de trois entreprises de pompes funèbres, la prestation sera réalisée par les Pompes Funèbres Martin - 164 rue de Lille à Roncq (59223) pour un montant TTC de 1.255,00€. Ce prix comprend les démarches et formalités administratives, la housse sanitaire, le transport (forfait), le cercueil et ses accessoires, les frais de séjour en case réfrigérée, le personnel pour l'inhumation, le Maître de cérémonie, le creusement et comblement de fosse simple et le signe de remarque.

L'assemblée délibérante est informée de la mise en œuvre de cette procédure.

M. DESMET –

Cette personne est décédée le 15 mai 2017.

Nous vous informons ce soir sur la procédure mise en œuvre. Nous avons consulté trois entreprises et ce sont les pompes funèbres Martin qui assureront ces funérailles pour un prix de 1.255 € que la Ville prendra en charge.

Excusez-nous pour cette délibération tardive mais le décès est intervenu le 15 mai.

M. LE MAIRE –

Y a-t-il des questions particulières ?

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Ne serait-il pas préférable de prévoir une procédure en amont. Cette fois, nous étions juste la veille d'un conseil municipal mais, pour l'avenir, cela éviterait de passer par une délibération.

M. DESMET –

Il s'agit d'une information ; c'est prévu.

M. LE MAIRE –

Monsieur WABANT.

M. WABANT –

M. le Premier Adjoint vient de répondre qu'il s'agit d'une simple information ; il n'y a donc pas de délibération.

M. LE MAIRE –

Plus précisément il s'agit d'un avis. Qui est pour ?

UNANIMITE, merci.

1.08 - COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2016

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Rodrigue DESMET, (le Maire s'étant retiré), délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Vincent LEDOUX, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- 1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer selon le tableau joint en annexe ;*
- 2) constate des identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;*
- 3) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;*
- 4) arrête les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau annexé ;*

- 5) prend acte du tableau joint en annexe du document, récapitulant les actions de formation des membres du Conseil Municipal financées par la Commune. Le cas échéant, un débat s'engage sur cette thématique.
- 6) procède à la clôture de l'autorisation de programme «Aménagement urbain du Blanc Four ». Un tableau est annexé à la présente délibération

		DEPENSES	RECETTES
Réalizations de l'exercice (mandats et titres)	Section de Fonctionnement	15 024 152,92 €	17 076 563,64 €
	Section d'Investissement	3 266 190,70 €	2 982 697,02 €
		+	+
Reports de l'exercice 2015	Report en section de Fonctionnement (002)	-	200 000,00 €
	Report en section d'Investissement (001)	-	1 244 966,59 €
		=	=
TOTAL (réalisations+reports)		18 290 343,62 €	21 504 227,25 €
Résultat de clôture		- €	3 213 883,63 €

Restes à réaliser à reporter en 2017	Section de Fonctionnement	- €	- €
	Section d'Investissement	675 447,35 €	725 000,00 €
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2017	675 447,35 €	725 000,00 €

Résultat cumulé	Section de Fonctionnement	15 024 152,92 €	17 276 563,64 €
	Section d'Investissement	3 941 638,05 €	4 952 663,61 €
	TOTAL CUMULE	18 965 790,97 €	22 229 227,25 €
Résultat définitif		- €	3 263 436,28 €

VILLE DE RONCQ

COMPTE ADMINISTRATIF 2016

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N	C1.2

C1.2 – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N (1)

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT
TELLIER Thibault	10èmes rencontres nationales de l'éducation
DEBEUF Colette	Prise de parole en public
RIUS Claudie	Prise de parole en public
DUQUESNE Xavier	Prise de parole en public
DESMET Rodrigue	Prise de parole en public
COUVREUR Thérèse-Marie	Prise de parole en public
THOREZ Anne	Prise de parole en public
GILMÉ Franck	Prise de parole en public
ROBERT Peggy	Prise de parole en public
BOSSUT Patrick	Prise de parole en public
BUCHET Rose-Marie	Prise de parole en public
MITTENAERE Thierry	Prise de parole en public
ZAHM Claudine	Prise de parole en public
GLIBERT Jonathan	Prise de parole en public
ROCHA Fernando	Prise de parole en public

(1) Articles L. 2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT.

VILLE DE RONCQ	Compte administratif 2016
----------------	---------------------------

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			Restes à financer (exercices 2017 et au-delà)
	Pour mémoire AP votée y compris ajustements	Révision de l'exercice 2016	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2016)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations au 01/01/2016) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2016 (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice 2016	
Aménagement urbain du Blanc-Four	4 424 900,00 €		4 424 900,00 €	3 844 233,57 €		3 693,22 €	-
TOTAL	4 424 900,00 €	- €	4 424 900,00 €	3 844 233,57 €	3 693,22 €	3 693,22 €	- €

I s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

I s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

I s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

I s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

*La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 11 mai 2017.*

M. LE MAIRE –

Je vous laisse en compagnie de M. BOSSUT qui va vous présenter le compte administratif et je me retire.

(Sortie de Monsieur le Maire)

M. DESMET –

Monsieur le Maire étant sorti, je vous laisse la parole, Monsieur BOSSUT.

M. BOSSUT –

Merci.

Je vais donc vous présenter le compte administratif 2016. J'aurais souhaité vous le présenter au moment du vote du budget primitif, le 9 février dernier. Malheureusement nous n'avions pas reçu le compte de gestion en retour de la Trésorerie générale ; nous ne pouvions donc pas comparer les comptes. On aurait pu incorporer les résultats du compte administratif 2016 dans le budget primitif. Ce n'est pas gênant, le compte administratif peut être voté jusqu'au 30 juin. C'est la raison pour laquelle il vous est présenté aujourd'hui.

Dans les tableaux qui vont être projetés, on fera la distinction entre la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Vous avez sous les yeux une **projection pluriannuelle de la section de fonctionnement des années 2010 à 2016** avec la capacité d'autofinancement disponible que vous voyez apparaître au bas de l'écran : 2.615.775 € en 2016... c'est une capacité d'autofinancement largement supérieure à 2015 mais elle inclut un produit exceptionnel d'environ 500.000 € (remboursement d'un sinistre aux ateliers municipaux) que nous avons perçu en 2016. C'est donc une situation exceptionnelle. Néanmoins le compte administratif 2016 présente une capacité d'autofinancement quand même légèrement supérieure à 2015 malgré la raréfaction des dotations de l'Etat, malgré les dépenses supplémentaires auxquelles nous avons dû faire face, notamment au niveau des rythmes scolaires et autres.

Je pense que c'est une situation saine, qui nous permettra de nous projeter sur les années prochaines pour faire face à nos besoins d'investissement, notamment au niveau des écoles.

Je vais donc commencer par la section de fonctionnement et vous indiquerai, dans les différents éléments, les chapitres et articles sur lesquels je voudrais m'appuyer et m'arrêter.

Dépenses de fonctionnement

Globalement les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 13.867.597 € pour un taux de réalisation de 92,74 % ; c'est un taux très correct : pour 100 € budgétés, on en a dépensé 93 €.

L'excédent 2016 a généré un montant de 2.052.410 € cumulé à l'excédent 2015 de 200.000 € soit un excédent total en fonctionnement de 2.252.410 €

La section de fonctionnement, je le rappelle, au niveau des dépenses et des recettes regroupe l'ensemble des services communaux :

- La gestion des bâtiments
- Les différentes prestations de service effectuées
- Les salaires des personnels municipaux
- Ainsi que les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

Sur la projection, vous avez un « fromage » qui présente, en pourcentages et par nature, les dépenses réelles de fonctionnement de l'année 2016 :

- **Les charges à caractère général** ont chuté de 7,57 % et représentent à peu près 32 % des dépenses réelles ; certains postes ont diminué, d'autres ont augmenté.

Un poste en diminution principalement, le coût 2016 pour le volet jeunesse activités périscolaires a chuté fortement : 1,047 M€ en 2015 pour 822.000 €. Il faut toutefois savoir que nous avons renégocié le Contrat jeunesse suite à un appel d'offres. C'est la raison pour laquelle nous avons pu bénéficier de cette baisse.

Les contrats de prestations de services sont également en diminution : de 176.000 € en 2015 on passe à 97.000 €. C'est dû aux classes de découverte : En 2015 ce sont 150 élèves qui sont partis en classes de neige contre 60 en 2016. Il y a eu un regroupement des classes ; nous avons souhaité ne pas faire partir deux classes de niveaux différents et M. l'Adjoint à l'éducation a aussi souhaité mettre bon ordre dans tout cela pour arriver à quelque chose de beaucoup plus cohérent.

Les dépenses des fêtes et cérémonies sont en légère baisse de -14 %.

Au niveau des frais de publication également ; on a fait un toilettage dans nos différents magazines de diffusion, notamment Roncq Mag.

Quant aux postes en hausse, on note :

Une hausse significative des dépenses d'eau : de 61.000 € en 2015 à 82.000 € en 2016. Pourquoi ?

Cela concerne principalement la piscine avec une consommation supplémentaire de 1200 m3 en 2016 due à un excès de chloramines. Il a donc fallu installer un déchloramineur début 2017 et, pour ce faire, vider complètement la piscine. C'est donc une dette exceptionnelle 2016 que l'on ne devrait pas retrouver en 2017.

Une hausse importante (plus de 37 %) pour l'entretien des terrains : 235.000 € en 2015 pour 323.000 € en 2016.

Pour l'entretien des cimetières, on a doublé les prestations ; on a réalisé de nombreuses exhumations au cimetière du Centre pour plus ou moins 54.000 € ainsi que l'entretien des espaces publics et sportifs dont le terrain bi-cross.

- Quant aux **charges de personnel**, elles augmentent légèrement de 0,32 % passant de 7,169 M€ en 2015 à 7,192 M€ en 2016.

Suite à du non-remplacement de départs en retraite, néanmoins l'ensemble du personnel en arrêt de travail a généré le paiement d'heures supplémentaires sur d'autres agents.

La valeur du point d'indice a augmenté au 1^{er} juillet 2016 de + 0,6 %.

Enfin, on a appliqué le protocole PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations)

On a budgété une enveloppe supplémentaire de 100.000 € pour la mise en place d'un contrat d'assurance statutaire sous la houlette du Conseil départemental du Nord. Pour l'instant, ce contrat n'a pas été mis en œuvre ; nous sommes en phase de réflexion en interne pour analyser les tenants, aboutissants et risques ou avantages de ce type de contrat.

Enfin, la Ville compte 143 agents titulaires dont 11 à temps non complet, 68 agents non titulaires dont 4 contrats d'apprentissage, 6 agents en activité accessoire, 5 agents en CDI qui ne relèvent pas de la Fonction Publique,,. Ce qui porte le nombre total d'agents à 211.

La masse salariale, qui est bien en-deçà de la moyenne nationale des communes de notre strate, est de 51,86 % contre 50 % en 2015.

- **Les autres charges de gestion courante** sont en retrait de 143.000 € (- 7 %) passant de 2,137 M€ en 2015 à 1,994 M€ en 2016. Cette baisse s'explique principalement par le fait que la municipalité a fait le choix de municipaliser la Maison des Associations au 1^{er} janvier 2016 ; on a donc récupéré 80.000 €. Il y a eu également une baisse de la participation obligatoire de la Ville aux écoles privées sous contrat d'association (- 44.000 €) puisque vous savez que l'on calcule la dépense moyenne d'un élève de l'enseignement public pour pouvoir ensuite reverser le montant forfaitaire à l'enseignement privé. Du fait d'une baisse dans l'entretien des écoles par une meilleure gestion, on a pu faire des économies à ce niveau-là.

Par ailleurs, une légère augmentation de la subvention à la SCIC Kaléide pour le Contrat enfance de 10.000 €. Enfin la subvention dédiée au CCAS de la Commune est identique à 2015.

Je rappelle les subventions importantes :

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
SCIC Kaléide	780.000 €	770.000 €
Subventionnement aux associations	205.000 €	293.000 €
<small>Mais la MA est à incorporer dans le budget municipal</small>		
CCAS	350.000 €	350.000 €
Participation obligatoire aux écoles privées.....	462.000 €	506.000 €

Outre ces subventions qui sont apportées aux associations, la Commune leur apporte une aide sous forme d'avantages en nature : prêt de salles, matériels divers, nettoyage des sites, intervention des personnels communaux... Ces différentes prestations ont été chiffrées à plus ou moins 938.000 € pour 2016. C'est donc un effort important de la Ville envers les associations roncoquoises ; c'est un signe de bonne santé pour elles-mêmes, pour l'aide et le développement qu'elles apportent sur le territoire roncoquois.

- **Les intérêts de la dette** chutent de 9,8 % suite à l'extinction progressive de notre dette principalement et eu égard également (nous avons des taux variables qui sont indexés sur l'Euribor) à la poursuite de la baisse des taux variables ; automatiquement cela se traduit par une baisse des intérêts à payer à nos organismes bancaires.
- **Répartition des dépenses de fonctionnement par fonction** ; la principale dépense qui se détache, c'est le poste dépenses du secteur enseignement qui représente 30,11 % du budget de fonctionnement de la Commune.

Egalement en investissement, c'est le poste principal notamment pour l'année 2017 et les années prochaines puisque, comme vous le savez, nous sommes en train de refaire tout le patrimoine scolaire et réorganiser l'ensemble : plus de 6 M€ de travaux seront injectés dans le budget des écoles au niveau des investissements à compter de 2017 jusqu'à la fin du mandat et au-delà éventuellement.

Recettes de fonctionnement

Ces recettes s'élèvent à 17.026.716 € pour un taux de réalisation de 102 % environ par rapport au budget prévu. Ce montant ne tient pas compte des travaux en régie, ni de l'excédent reporté de l'année N-1 de 200.000 €.

Vous voyez sur le slide la réalisation du budget en pourcentage. Je ne m'y attarde pas, je l'ai suffisamment développé en Commission plénière la semaine dernière :

- Les produits des services (c'est mineur) représentent 7 %
- Les impôts et taxes 69 % contre 71 % en 2015 - La fiscalité locale pèse dans nos recette pour à peu près 42 %
- Un point important sur lequel je voudrais m'arrêter, c'est la part des dotations et participations, notamment la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat et, dans le cadre du plan de réduction du déficit de 3 % de la dépense nationale, on a bien entendu demandé aux collectivités locales de faire un effort. La Commune y a participé puisqu'elle a vu baisser ses dotations. La part des dotations en 2016 représente 17 % du budget alors qu'en 2015 elle était de 21 %. La recette était de 3,605 M€ en 2015 et tombe à 2,919 M€ en 2016 soit une baisse de 20 %.

En 2014 nous étions à 4 M€ soit 1 M€ en moins aujourd'hui.

Cela a bien évidemment grevé le budget municipal. Malgré tout, nous avons fait tous nos efforts pour gérer la Commune de façon rigoureuse pour ne pas emprunter et assurer nos investissements. On a joué sur les dépenses de fonctionnement pour dégager un autofinancement supérieur aux années précédentes, ce qui nous permet d'envisager l'avenir avec beaucoup de réalisme et de pouvoir financer nos futurs investissements.

- Les **produits de gestion** concernent les activités piscine, restauration scolaire et périscolaire.

- **La fiscalité locale** de 7 M€ en 2015 passe à 7,105 M€ soit une augmentation quasi-nulle. Il faut savoir que les logements en cours de construction durant cet exercice ne seront livrés qu'en 2017. Aujourd'hui, la recette est donc atone.

Les recettes au niveau des impôts locaux (taxe foncière, taxe d'habitation) ne seront ressenties qu'à partir de 2017/2018.

Quant au développement du parc d'activités Pierre-Mauroy, là aussi, la taxe foncière sur les propriétés bâties des bâtiments industriels se dégagera à l'horizon 2018 beaucoup plus puisque les entreprises ont commencé à s'installer en 2016 et, pour 2017, nous n'avons pas eu les bases en retour des services fiscaux.

Vous savez que nous attendons l'arrêté du Préfet : en 2017 on va perdre la dotation de solidarité urbaine (DSU) ; c'est une recette en moins qui va être lissée sur 5 ans.

Nous percevrons 90 % en 2017 puis 80 %, etc. pour tomber à zéro dans 5 ans, soit une perte de 150.000 € ce qui va également impacter le budget municipal.

En plus, on sera pénalisé par la loi SRU alors que précédemment on ne l'était pas : malgré notre volonté, notre dynamisme à créer de plus en plus de logements sociaux, Sans être une commune carencée, on sera certainement appelé à payer une pénalité à moins qu'en négociant avec les bailleurs sociaux, on puisse financer directement les logements sociaux sur le territoire roncuois et ne pas verser cette amende à l'Etat comme, par exemple, dans le cadre de la contribution pour le handicap ou l'entreprise paie une taxe, ou elle emploie des personnes en situation de handicap ce qui diminue d'autant la pénalité. C'est un sujet qui sera étudié au cours de l'année 2017.

Résultat de la section de fonctionnement et capacité d'épargne

Recettes totales	17.076.563,64 €
Dépenses totales	15.024.152,92 €
<i>Résultat budgétaire de l'exercice</i>	2.052.410,72 €
Excédent antérieur reporté 2015.....	200.000,00 €
Excédent total à affecter	2.252.410,72 €

Je vous présenterai, dans la prochaine délibération, l'affectation de ce résultat.

Dépenses – Etat des restes à réaliser

Je ne m'y attarde pas s'agissant de toutes les dépenses engagées et en cours de réalisation.

Dépenses d'investissement

Le taux de réalisation a été de 67,12 % :

20 – Immobilisations incorporelles	38,10 %
21 – Immobilisations corporelles	69,40 %
23 – Immobilisations incorporelles	73,31 %

C'est un taux correct ; on a toujours ce problème des marchés infructueux quand on lance des appels d'offres. Cela commence à être moins courant parce que les entreprises nous sollicitent quand même plus. Malgré tout, il y a des retards de chantier, des anomalies, d'où ce taux de 67 % en investissement. On s'en satisfait mais on le souhaiterait meilleur car mobiliser des fonds pour devoir les reporter à l'année suivante, ce n'est pas toujours agréable.

Se rajoute à ces dépenses, le remboursement du capital de la dette.

Le remboursement des emprunts a été budgété à 510.000 € et réalisé pratiquement en totalité : 99,48 %.

Bilan des dépenses réalisées en 2016

Les slides suivants vous présentent le bilan des dépenses réalisées et je vais en citer les principales.

Travaux de réhabilitation de l'annexe-mairie	986.000 €
L'inauguration en a été faite en septembre 2016	
Divers aménagements dans les espaces publics	110.000 €
Travaux dans les bâtiments scolaires, un montant important	115.000 €
mais c'est une amorce puisque les gros chantiers sont prévus à partir de 2017	
Travaux dans les autres bâtiments municipaux	300.000 €
Travaux d'éclairage public.....	140.000 €
Achats de mobiliers	118.000 €
Informatique	80.000 €
Démarrage des travaux à l'école Kergomard	120.000 €
Un achat de parcelle	185.000 €

Mais c'est une opération blanche ; c'est la parcelle située derrière Grand'Frais qu'on a revendue pour réaliser un aménagement de voie à travers ce supermarché.

Recettes réelles d'investissement

Elles s'élèvent à 1,817 M€. Si l'on rajoute les restes à réaliser présentés à l'instant de 725.000 € on arrive à un montant de 2,542 M€ qui se répartit comme suit :

Subventions d'investissement reçues..... 146.000 €

Ce sont des fonds de concours de la Métropole Européenne de Lille pour travaux de la piscine, travaux d'adaptation aux postes de travail, travaux annexe-mairie et remboursement des avances par les entreprises.

Fonds de compensation de la TVA..... 238.000 €

On le perçoit l'année N+1 dans le cadre du pacte d'investissement que nous avons signé il y a quelques années car les communes percevaient la TVA l'année N+2. Nous avons donc signé ce pacte pour pouvoir bénéficier de ce remboursement anticipé en nous engageant, dans les années futures, à toujours assurer un montant d'investissement identique à l'année précédente.

Taxe d'aménagement..... 11.000 €

Excédents de fonctionnement capitalisés..... 1.393.000 €

Diverses créances..... 28.000 €

On arrive à un montant de recettes d'investissement totales de 3,062 M€.

Résultat de la section d'investissement

Recettes totales	2.982.697,02 €
Dépenses totales	3.266.190,70 €
<i>Résultat budgétaire de l'exercice</i>	- 283.493,68 €
Excédent antérieur reporté	1.244.966,59 €
Solde d'exécution	961.472,91 €
Restes à réaliser en dépenses	675.447,35 €
Restes à réaliser en recettes.....	725.000,00 €
Soit un excédent de financement en investissement	1.011.025,56 €

Résultat général et affectation envisagée

La délibération suivante vous présentera l'affectation du résultat de la section de fonctionnement qui est de 2.252.410,72 €.

- Une partie sera affectée en recettes de fonctionnement (200.000 €)

- L'autre partie (pratiquement la totalité : 2,052 M€) en recettes d'investissement ce qui permettra de financer nos divers investissements futurs sur le budget 2017.

Evolution de la dette de 2008 à 2016

Un dernier slide pour vous présenter cette évolution (en vert les intérêts, en jaune le capital) ; La dette restant à rembourser est de 3.493.777 € soit une dette par habitant de 288 € contre une moyenne nationale de 944 € en 2015. Nous sommes donc bien en deçà.

L'annuité de la dette s'élève à 596.575 € ; la Ville ne détient aucun emprunt à risque. Notre ratio d'endettement est de 0,35 en 2016 ce qui permettrait de rembourser notre dette en moins de 4 mois si on y consacrait l'intégralité de nos recettes de fonctionnement.

Le ratio en capacité d'autofinancement permet également de mesurer la capacité d'une commune à se désendetter à partir de son seul autofinancement. Concernant la ville de Roncq, il nous faut 2 années alors qu'en 2015 il nous fallait 2 ans et 3 mois. Cette diminution signifie que la situation devient beaucoup plus lisible et permet de pouvoir faire face aux défis des prochaines années.

Situation des emprunts « ville »

On a 5 emprunts à taux fixe et 2 emprunts à taux variable.

Pour 2016, on a renégocié des emprunts et basculé des emprunts à taux variable en emprunts à taux fixe. Les taux de ces derniers étant à la baisse, on avait intérêt à faire la bascule au moment où on l'a faite.

Pour les emprunts à taux variable, pour l'instant l'Euribor est encore en baisse. On peut le faire au jour le jour, donc pas de souci.

Je précise qu'il n'y a pas de délibération soumise au Conseil municipal puisque le Maire a délégué immédiatement pour pouvoir basculer. C'est une situation qui est examinée tous les jours.

Situation des emprunts garantis

Vous avez sous les yeux la liste des différents emprunts garantis ; un autre vous sera présenté ce soir.

Je ne rentre pas dans le détail ; le capital restant dû représente un montant de 1.091.927 € au 31 décembre 2016. Je rappelle que s'il y avait défaillance de ces débiteurs, c'est la Commune qui s'y substituerait. Jusqu'à présent nous n'avons jamais eu de souci. En outre, ce sont des débiteurs qui sont fiables.

Voilà donc la présentation du compte administratif 2016 dont il faut tirer quelques enseignements :

- Une baisse de nos recettes de fonctionnement
- Une augmentation de nos dépenses

Malgré ce constat, on a dégagé un autofinancement supérieur. Il est important de le signaler parce que cela détermine une gestion rigoureuse de la Commune, une possibilité d'autofinancer la totalité de nos investissements puisque vous verrez, dans le budget supplémentaire, que les 3 M€ qui étaient inscrits au BP 2017, vont être annulés au BS : on aura donc un autofinancement total.

Comme déjà dit et comme je viens de le répéter : on ne peut pas emprunter inutilement si on a un budget en équilibre. Je ne vais pas demander aux contribuables ronquois de payer 110 parce que j'ai emprunté ; ce serait de la mauvaise gestion – premier point.

Deuxième point : si on inscrit de l'emprunt sur notre budget, en face il faut inscrire une dépense. Il faut savoir que dans le budget 2017 avec le BS, on avoisinera plus de 5 M€ d'investissement. C'est colossal. Il faut que les travaux suivent ; il faut également que les opérations-tiroirs notamment au niveau des groupes scolaires puissent se réaliser dans la quiétude et sans perturber l'enseignement.

En plus, on a le souci de rationaliser nos équipements et notre patrimoine : on souhaite qu'ils soient utilisés le plus longtemps possible par la plus grande population possible et dans le temps. C'est un souci d'économie. On ne va pas créer des investissements qui ne seraient pas utilisés.

C'est notre façon de nous projeter et cela a toujours réussi.

Je rappelle que depuis 2001 il n'y a pas eu d'augmentation des impôts locaux. On continuera sur cette voie jusqu'à la fin du mandat.

Je crois qu'on peut en féliciter l'ensemble des services et l'ensemble des conseillers de la majorité d'avoir pu suivre cette dynamique.

Pour terminer, je remercie les services financiers, Catherine SERAFINI et Sabine KESTELOOT, Marjorie VAN ENDE qui a piloté cette présentation budgétaire et l'ensemble de mes collègues ici présents, Monsieur le Maire, pour la bonne gestion et ce compte administratif 2016 qui nous permet d'envisager l'avenir avec sérénité.

M. DESMET –

Merci, Monsieur BOSSUT, pour ce suivi.

Merci à vous aussi pour ce suivi quotidien de nos finances publiques. Quand on voit le taux de réalisation, c'est vrai qu'on pourrait faire mieux sur l'investissement mais on s'améliore chaque année. On va essayer de continuer dans cette voie.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Merci.

Comme on a pu dialoguer pendant quelques jours sur ce compte administratif, je voudrais également remercier les services financiers pour les réponses que nous avons pu avoir.

Une petite interrogation quand même par rapport à vos propos de conclusion : *on est en baisse de recettes et en hausse de dépenses...* J'ai beau avoir des diplômes comptables, je ne comprends pas que, dans ce cas, on puisse avoir un résultat qui augmente.

Un certain nombre de recettes ont baissé, nous sommes d'accord.

Un certain nombre de dépenses ont augmenté, nous sommes d'accord.

Mais à la fin, on constate que le compte de résultat est en hausse.

Je pense que beaucoup d'entreprises seraient contentes d'avoir des taux de résultat aussi importants : sur le budget total on est à plus de 14 % et sur le budget de fonctionnement à plus de 12 % de recettes.

On ne va pas vous dire que ce n'est pas bien puisque, de toute façon, sur le principe on a toujours dit qu'il y avait une bonne gestion financière.

Mais on n'est pas d'accord sur les dépenses réalisées ; vous en avez également parlé, notamment au niveau des emprunts.

On sait également que le compte administratif, c'est la constatation de votre budget qui a été contrôlé par les services financiers.

En conséquence, nous ne voyons pas de problème à voter ce compte administratif.

Cependant vous avez parlé des comptes de résultat et de l'affectation du compte de résultat, on anticipe donc quelque peu sur la délibération suivante où vous utilisez cette recette pour partie en investissement, en très grande partie en tout cas pour annuler les emprunts prévus comme vous l'avez signalé.

De notre côté, nous souhaitons plutôt utiliser une partie des emprunts. Pourquoi ?

Actuellement les taux sont assez bas.

Comme vous l'avez signalé vous-même, dans les années à venir il y aura certainement des investissements importants à faire et des liquidations d'emprunts, autant utiliser les emprunts dès maintenant à des taux bas plutôt que plus tard, à des taux peut-être plus élevés. Je ne suis pas devin. Et pour le reste, on peut l'économiser ou l'utiliser pour d'autres actions, notamment celles que nous avons déjà précitées lors du budget.

J'en ai terminé ; je vous remercie.

M. DESMET –

Monsieur BOSSUT.

M. BOSSUT –

Je vais répondre à vos deux interrogations.

C'est vrai que nous constatons une baisse des recettes et une augmentation de certaines dépenses. Néanmoins avec notre gestion rigoureuse, j'en félicite également mon collègue qui s'occupe du contrôle de gestion au Conseil municipal, Franck GILME, on a réussi, dans différents postes budgétaires, à diminuer nos dépenses de fonctionnement justement pour pouvoir dégager de l'autofinancement.

Malgré les contraintes financières qui pèsent sur nous, nous avons toujours été vigilants et c'est la raison pour laquelle on peut dégager des marges de manœuvre satisfaisantes.

Voilà pour le premier point.

Deuxième point concernant l'affectation du résultat ; on anticipe puisque je vais le présenter dans la délibération suivante.

C'est vrai, on affecte la quasi-totalité du résultat en section d'investissement pour financer nos investissements.

Si je comprends votre souhait, ce serait de majorer les dépenses de fonctionnement et d'utiliser le fonctionnement pour dépenser plus. Mais ce n'est pas le but d'une Commune : si vous affectez un résultat en fonctionnement, cela veut dire que vous augmentez les recettes de fonctionnement. Automatiquement pour un budget équilibré, vous devez augmenter les dépenses. Ce n'est pas le but de la Commune, on n'augmente pas les dépenses de fonctionnement !

Le but, c'est justement d'avoir une gestion rigoureuse, vis-à-vis du contribuable ronquois de maintenir nos impôts locaux au niveau de 2001, d'anticiper également les réformes qui auront lieu. On le sait, il y aura des réformes et il faudra les appliquer, c'est normal.

Il y a la réduction du déficit national, un tas de réformes sur la fiscalité...

Aujourd'hui, nous n'en avons pas les éléments mais nous nous y sommes préparés pour y faire face justement parce qu'on savait qu'on les aurait.

Sous quelle forme, nous ne le savons pas ; nous ne sommes pas devins mais nous savions qu'il y aurait des réformes pour une meilleure gestion.

Lors de la campagne électorale présidentielle, l'ensemble des candidats républicains souhaitaient que les communes se prennent en charge et soient responsables. Je trouve que c'est normal et c'est la raison pour laquelle nous tenons à garder nos budgets de fonctionnement les plus rigoureux possibles et ne pas emprunter inutilement puisque, si on emprunte, il ne peut pas y avoir un suréquilibre inutile en emprunts : on serait retoqué par la Cour des comptes puisque le budget d'investissement doit être équilibré.

S'il y a des recettes supplémentaires, il faut donc accroître les dépenses.

On ne va pas contracter des emprunts pour le simple plaisir.

Comme je le signalais dans la présentation, je ne vais pas payer 110 en emprunts aujourd'hui alors que je peux payer 100... C'est de la bonne gestion !

Toutes les communes aujourd'hui essaient de se désendetter. Je ne dis pas que, demain, nous ne serons pas forcés d'emprunter, peut-être... mais les taux d'intérêt, c'est vraiment marginal, ils ne représentent rien du tout. Un taux qui varie de 0,1 ou 0,2 % c'est marginal et, aujourd'hui, les banques sont en telle concurrence et la Banque Européenne qui chapeaute l'ensemble de ces systèmes, ont intérêt à ce que les taux soient attractifs, qu'il y ait quand même une possibilité pour les collectivités comme d'ailleurs pour le particulier d'emprunter à des taux bas, cela relance l'économie.

Je vous remercie.

M. DESMET –

Merci, Monsieur BOSSUT.

J'ajoute que le montant des investissements est important cette année. Et rajouter encore de l'investissement, il faut pouvoir le suivre et le pourcentage de réalisation ne sera pas forcément réalisé dans les faits.

C'est vrai : on n'a pas les mêmes choix, on n'a pas la même politique.

Il faut saluer quand même la bonne gestion de la Commune.

Il est intéressant de constater que cette gestion, depuis 2001, fonctionne bien et que l'on prévoit aussi l'avenir.

Monsieur ZAJDA, je vous en prie.

M. ZAJDA –

Juste pour préciser : même si on est obligé, pour assurer l'équilibre, de gonfler le fonctionnement, j'avais déjà proposé de faire deux budgets :

L'un qui serait notre objectif principal avec tous les services et c'est celui-là qu'il faut tenir.

Un deuxième qui serait uniquement comptable pour pouvoir justement équilibrer ce budget.

Du coup cela ne permet pas de dépenser forcément plus. Certes, nous avons, nous, certaines propositions qui font dépenser parce que la population a des besoins également. Il ne faut pas raisonner qu'au niveau financier mais, de temps en temps aussi, au niveau des besoins et de l'écoute de la population.

Voilà, c'est le choix que vous avez fait !

Egalement au niveau des emprunts, certes il y a de la concurrence mais je vous signale que les banques doivent aussi se refinancer. Elles se refinancent sur un marché international. Ce n'est pas forcément elles qui fixent les taux, ce sont des confrontations à des sphères un peu plus importantes.

Je vous rappellerai quand même qu'il y a quelques années les taux étaient à 5 % même si les banques étaient toujours en concurrence. Forcément cela va jouer à 0,1 % mais entre des taux actuels à moins de 1 % et des taux qui pourraient éventuellement remonter à 5 % dans les années futures... On n'est alors plus à quelques petits détails près.

M. BOSSUT –

Emprunter pour quoi faire ? Je ne vous comprends pas mais c'est votre optique.

On n'a pas besoin d'emprunter quand on n'a pas de besoin.

Il n'y a pas d'investissement futur autre. On a notre ligne.

Par ailleurs, on répond aux besoins de la population. Il y a un contact permanent avec la population. On n'a pas à rougir sur ce point.

Il n'est pas non plus question d'emprunter par confort. Il faut penser à la dette qu'on laisse à nos enfants.

Si demain on alourdit la dette, on alourdit la dette nationale Si on veut partir sur un aspect plus politique, national, il faut quand même le prendre en ligne de compte.

M. DESMET –

Merci, Monsieur BOSSUT.

Pas d'autres questions ? (pas d'intervention)

Je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, merci.

(Retour de Monsieur le Maire)

Monsieur le Maire, le compte administratif a été voté à l'unanimité.

Je salue votre bonne gestion avec l'ensemble de l'équipe municipale.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur le Premier Adjoint.

1.09 - COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2016

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Rodrigue DESMET, (le Maire s'étant retiré),

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable Public de la Commune accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 ;

Après s'être assuré que le Comptable Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Comptable ;

DELIBERE :

- 1) *Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2016 au 31 Décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire, récapitulées dans le tableau I annexé ;*

- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016, dont les résultats totaux des différentes sections budgétaires sont repris au tableau II annexé ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, dont les opérations peuvent être résumées comme suit :
- Total des soldes en début de gestion : 0 €
 - Total des opérations constatées en cours de gestion : 0 €
 - Total des soldes à la clôture de la gestion : 0 €
- 4) Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le Comptable Public de la Commune, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

I - RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE

LIBELLES	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
A - Recettes			
Titres de recettes émis	2 983 191,02 €	17 101 331,25 €	20 084 522,27 €
Réductions de titres	494,00 €	24 767,61 €	25 261,61 €
Recettes nettes	2 982 697,02 €	17 076 563,64 €	20 059 260,66 €
B - Dépenses			
Mandats émis	3 273 793,64 €	15 701 061,02 €	18 974 854,66 €
Annulations de mandats	7 602,94 €	676 908,10 €	684 511,04 €
Dépenses nettes	3 266 190,70 €	15 024 152,92 €	18 290 343,62 €
C - Résultats de l'exercice			
Excédent	- €	2 052 410,72 €	1 768 917,04 €
Déficit	283 493,68 €	- €	- €

II - RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET

SECTIONS	RESULTATS A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2015	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2016	RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	RESULTAT DE CLÔTURE DE 2016
	1	2	3	4 = 1-2+3
Investissement	1 244 966,59 €	0,00 €	-283 493,68 €	961 472,91 €
Fonctionnement	1 592 783,44 €	1 392 783,44 €	2 052 410,72 €	2 252 410,72 €
TOTAL	2 837 750,03 €	1 392 783,44 €	1 768 917,04 €	3 213 883,63 €

*La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 11 mai 2017.*

M. LE MAIRE –

Monsieur BOSSUT, je vous en prie.

M. BOSSUT –

Je ne vais pas m'y attarder ; c'est l'équivalent du compte administratif. La régularité des écritures est sincère et le Trésorier principal d'Halluin a approuvé le compte administratif qui est identique au compte de gestion.

M. LE MAIRE –

Sans remarque, ni observation, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.10 - AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE L'EXERCICE 2016

1. L'affectation des résultats de 2016

En adoptant le compte administratif et le compte de gestion, le Conseil Municipal a arrêté les comptes de l'exercice 2016. Cet arrêté permet de dégager :

- *En section de fonctionnement :*
 - *Un excédent de clôture de* *2 252 410,72 €*
- *En section d'investissement :*
 - *Un solde d'exécution positif de* *961 472,91 €*
 - *Des restes à réaliser en dépenses de* *675 447,35 €*
 - *Des restes à réaliser en recettes de* *725 000,00 €*
 - *Soit un excédent de clôture de* *1 011 025,56 €*

Le résultat de fonctionnement ainsi défini, il vous est proposé d'affecter cet excédent constaté au 31 décembre 2016 à hauteur de 2 252 410,72 € comme suit :

<i>R.002 - Excédent de fonctionnement reporté</i>	<i>200 000,00 €</i>
<i>R.1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés</i>	<i>2 052 410,72 €</i>

Cette reprise de l'affectation de résultat ordinaire 2016 est bien entendue reprise au supplémentaire 2017 qui vous est également présenté ce soir.

*La commission municipale a examiné cette question
lors de la séance du 11 mai 2017.*

M. BOSSUT –

Nous en avons déjà parlé longuement au compte administratif.

2,250 M€ d'excédent de clôture :

Excédent de fonctionnement.....	200.000,00 €
Excédents de fonctionnement capitalisés	2.052.410,72 €

Ce qui sera reporté en investissement.

M. LE MAIRE –

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Juste pour préciser (mais on en a déjà discuté) qu'en dehors du principe de l'emprunt, une fois que l'excédent part en investissement, on ne peut plus le récupérer. Et comme vous avez dit qu'il y avait aussi des incertitudes dans les années futures sur nos différentes recettes de fonctionnement, il était peut-être plus judicieux de les laisser en fonctionnement. Evidemment, nous votons contre cette affectation.

M. LE MAIRE –

Monsieur BOSSUT.

M. BOSSUT –

C'est bien ce que nous avons fait. Nous avons laissé une partie en fonctionnement (200.000 €) et en plus nous avons des dépenses imprévues. Nous avons fait un point, nous sommes en mai et nous avons projeté jusqu'à la fin de l'année. Il ne faut pas laisser la porte ouverte à des dépenses inutiles ; il ne faut pas laisser des marges de manœuvre trop importantes parce que, demain, c'est la porte ouverte à tout.

C'est une gestion rigoureuse qu'il faut avoir comme le disait, Monsieur le Maire. On est dans un autre temps ; on doit raisonner autrement.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur BOSSUT.

Je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour « Ensemble pour Roncq avec Vincent Ledoux »
 Contre « Roncq Avenir »

1.11 - INTERCOMMUNALITE - Contributions communales 2017 - Non fiscalisation

Par délibération en date du 15 décembre 2016 (n°15/12/2016/75), notre assemblée délibérante s'est exprimée favorablement sur le projet de nouveau périmètre du futur syndicat mixte issu de la fusion de l'Union syndicale d'aménagement hydraulique du Nord (USAN) et du syndicat intercommunal de la Becque de Neuville et de ses affluents (SIABNA) avec effet au 1^{er} janvier 2017.

Consécutivement et en application des statuts relevant de ce syndicat, les membres du conseil municipal ont été amenés à désigner deux représentants au comité de bassin de la becque de Neuville ainsi que deux représentants au collège électoral. Il s'agit en l'occurrence de Messieurs Rodrigue DESMET et Michel PETILLON.

Pour mémoire, l'USAN est un syndicat mixte fermé à la carte qui a pour objet l'exercice de la compétence hydraulique sur son périmètre.

En application des dispositions de l'article L.5212-16 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), il exerce trois cartes de compétence :

- *la compétence 1 : Hydraulique dont la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) défini par l'article L 211-7 du code de l'environnement (alinéas n° 1,2,5,8)*
- *la compétence 2 : Outils de planification en matière de gestion de l'eau*
- *la compétence 3 : Lutte contre les nuisibles*

Dans sa séance en date du 15 février 2017, l'USAN a voté le montant des participations financières imputables aux villes pour l'année 2017.

Relativement aux compétences 1 et 2, la ville de Roncq a été exonérée de cotisation pour 2017 (au vu des excédents du SIABNA).

Pour ce qui a trait à la compétence 3, le montant de la cotisation pour 2017 s'élève à 2 376,40 € à l'identique de 2016. Les crédits budgétaires sont prévus au chapitre 65 (compte 65548).

Enfin, il est également demandé à l'assemblée délibérante de réaffirmer son opposition à la fiscalisation de toute contribution syndicale en optant pour une contribution budgétaire.

Monsieur Rodrigue DESMET, Président du SIABNA n'a pas participé au vote de cette délibération.

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance en date du 11 mai 2017.

M. BOSSUT –

C'est une délibération technique.

C'est un syndicat mixte fermé à carte qui a pour compétence l'hydraulique sur son périmètre.

Pour les compétences 1 et 2, la ville de Roncq a été exonérée de cotisations pour 2017 au vu des excédents du SIABNA.

Pour la compétence 3, la cotisation s'élève à 2.376,40 € identique à 2016.

Il est également demandé à l'assemblée délibérante (puisque c'est autorisé) de se prononcer pour la non-fiscalisation de ce syndicat. Des communes le fiscalisent peut-être. A Roncq, nous avons toujours pour principe d'inclure tous les syndicats intercommunaux dans le budget et il n'y a donc pas d'impôt supplémentaire.

M. LE MAIRE –

Avant de passer au vote et sans question particulière, je demande à M. DESMET de bien vouloir quitter la salle.

(Sortie de Monsieur DESMET)

Je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

(Retour de Monsieur DESMET)

1.12 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017
--

Le Budget Supplémentaire 2017 (joint en annexe), dont vous trouverez une synthèse ci-dessous, s'équilibre à hauteur de 1 061 783,63 € réparti comme suit :

- Section de fonctionnement	:	262 000,00 €
- Section d'investissement	:	799 783,63 €

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT**A – Recettes**

- chapitre 013 (atténuations de charges)	-
- chapitre 70 (produits des services, du domaine & ventes divers)	-
- chapitre 73 (impôts et taxes – attribution de compensation : + 9,5 K€, Dotation solidarité communauté : - 3,4 K€)	+ 6 100,00
- chapitre 74 (dotations, subventions diverses : dotation forfaitaire : - 70K€, DNP : + 12,8 K€, dotations compensations : + 13,1 K€)	- 44 100,00

- chapitre 75 (autres produits : baux)	-
- chapitre 77 (recettes exceptionnelles : trop versé mutualisation restauration Année N-1)	+ 100 000,00
- Solde d'exécution positif reporté (N-1)	+ 200 000,00

TOTAL DES RECETTES	262 000,00
---------------------------	-------------------

B – Dépenses

- chapitre 011 (charges à caractère général : divers ajustements de crédits).....	+ 38 100,00
- chapitre 012 (charges de personnel)	- 33 000,00
- chapitre 014 (atténuations de produits : prélèvement logements sociaux – loi SRU)....	+ 88 500,00
- chapitre 65 (autres charges de gestion courante) (dont ajustement des crédits affectés à la SCIC KALEIDE : + 230 K€ - Ajustement forfait communal aux Ecoles Privées : - 40 K€ Contribution USAN : + 2,4 K€ subvention Association GONE : + 6 K€)	+ 198 400,00
- chapitre 66 (charges financières : intérêts de la dette)	-
- chapitre 67 (charges exceptionnelles : secours, bourses diverses)	-
- chapitre 022 (dépenses imprévues)	- 30 000,00

TOTAL DES DEPENSES	262 000,00
---------------------------	-------------------

II – SECTION D'INVESTISSEMENT

A - Recettes

- RAR (restes à réaliser N-1)	+ 725 000,00
129 000,00 € (Dotation parlementaire pour le radar et les travaux de l'Annexe Mairie, DETR Annexe Mairie)	
596 000,00 € (Cessions 124 rue de Lille et bâtiment du Dojo/poste)	
- chapitre 1068 (affectation des excédents capitalisés N-1)	+ 2 052 410,72
- chapitre 13 (subventions d'investissement : fonds de concours BMX, subvention Parlementaire mise en place RFID à la bibliothèque)	+ 20 900,00
- chapitre 16 (Emprunts : suppression emprunt d'équilibre inscrit au BP 2017) ...	- 3 000 000,00
- chapitre 041 (opérations d'ordre).....	+ 40 000,00
- Résultat reporté Année N-1 soit un excédent de	+ 961 472,91

TOTAL DES RECETTES	799 783,63
---------------------------	-------------------

B – Dépenses

- RAR (restes à réaliser N-1)	+ 675 447,35
- chapitre 20 (immobilisations incorporelles)	- 18 200,00
- chapitre 204 (subvention d'équipement versée pour achat matériels de restauration dans le cadre mutualisation restauration avec Tourcoing –ajustement -.....	+ 2 200,00
- chapitre 21 (immobilisations corporelles) Ajustements divers pour satellites de restauration, travaux équipements sportifs décalés janvier 2018	

contrôle accès Ecoles Jaurès/Curie (intrusions), remplacement chaudière Salle Catry, enveloppe complémentaire pour la vidéo-protection, ajustement de l'enveloppe dédiée à l'Etang du Bois-Leurent suite notification du marché, mise en place d'une borne EDF Centre ville : rechargement rapide véhicule électrique et utilisation pour les commerçants jour de marché)	- 189 900,00
- chapitre 23 (immobilisations corporelles en cours) dont ajustement enveloppe Travaux Ecole Kergomard : rampe accès et cuve de tamponnement Entre autres soit 180 K€, enveloppe pour concours projet « pôle de ressources numériques » soit 60 K€, provision pour avances aux entreprises soit +/- 43K€.....	+ 283 200,00
- chapitre 020 (dépenses imprévues)	+ 7 036,28
- chapitre 041 (opérations d'ordre).....	+ 40 000,00

TOTAL DES DEPENSES	799 783,63
---------------------------	-------------------

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 11 mai 2017.

M. LE MAIRE –

Monsieur BOSSUT, nous vous écoutons pour le budget supplémentaire.

M. BOSSUT –

Pour l'année 2017 on reprend les crédits d'investissement engagés en dépenses et en recettes au 31 décembre 2016, ce qui s'appelle : les restes à réaliser.

De manière globale, le BS s'élève à 1,061 M€.

En section de fonctionnement, on l'équilibre en recettes et en dépenses à 262.000 €.

Ce sont des ajustements. On a notamment diminué la dotation forfaitaire de 70.000 € ce qui porte la perte totale pour l'année 2017 à 324.000 € ; je le disais tout à l'heure dans la présentation du compte administratif.

On a des produits de gestion augmentés de 100.000 €, c'est dû à la mutualisation de la restauration avec la ville de Tourcoing (une délibération vous sera présentée prochainement).

On laisse 200.000 € pour couvrir les dépenses imprévues.

En dépenses, on rajoute principalement 80.000 € pour prélèvement au titre de la loi SRU (quota de logements sociaux). Il manque actuellement 383 logements pour atteindre le quota de 25 % malgré la construction de logements sociaux à plus de 30 % chaque fois qu'il y a des programmes.

La section d'investissement s'équilibre globalement à 800.000 €.

Le BP était à 4.448.000 €. Donc BP + BS on dépasse largement les 5 M€ comme je le disais tout à l'heure.

On a retiré divers ajustements (190.000 €) qu'on a reportés notamment sur 2018 car on n'était pas prêt (équipements sportifs, etc.)

On a ajusté l'enveloppe Kergomard de 283.000 € par rapport à ce qu'on avait présenté au BP.

Pour mémoire, l'excédent de fonctionnement 2016 s'élève 2.252.000 €.

On affecte 200.000 € en fonctionnement et 2,052 M€ en investissement ce qui permet de supprimer l'emprunt d'équilibre qui avait été inscrit au BP (3 M€). Si le compte administratif avait été voté au BP, on n'en parlerait pas puisque les 3 M€ d'emprunt n'auraient pas été inscrits au budget.

On rajoute les restes à réaliser et on arrive à un montant de recettes de 800.000 €.

J'en ai terminé, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur BOSSUT.

Y a-t-il des questions particulières ?

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Je comprends mieux votre budget supplémentaire puisque vous venez de dire, dans la délibération précédente, que l'on n'avait pas besoin d'emprunter puisqu'il n'y a pas de nouveau(x) projet(s). J'ai été un peu surpris parce qu'il me semblait qu'un certain nombre de projets étaient faits mais, a priori, ce n'est plus le cas.

Evidemment, ce n'était pas notre objectif et voterons contre cette délibération.

M. BOSSUT –

Je ne comprends pas votre question, excusez-moi.

M. ZAJDA -

J'ai simplement repris vos propos : *on n'a pas besoin d'emprunter parce qu'on n'a pas de projet(s).*

M. BOSSUT –

Ce n'est pas l'interprétation que j'en ai faite.

Les projets aujourd'hui sont fixés ; il y a plus de 5 M€ d'investissement sur 2017.
Des projets ont été lancés et il n'y a pas de nouveau projet supplémentaire.
Vous verrez nos projets en 2018 et 2019.

Si vous voulez faire de la sémantique, on peut toujours jouer sur les mots. Je pense qu'un budget, c'est sérieux et jouer là-dessus, c'est minable.

M. ZAJDA –

Je ne mets pas en cause les investissements actuels.
Je reprenais simplement vos propos pour les années futures.
Dans tous les cas, de toute façon nous n'étions pas d'accord.
Sémantique ou non, nous voterons contre.

M. LE MAIRE –

Monsieur TELLIER.

M. TELLIER –

Merci, Monsieur le Maire.
Simplement un mot ; Monsieur ZAJDA, si vous avez quelque temps libre dans les semaines à venir, je vous convie à venir avec moi dans les écoles. Vous verrez ce que veut dire « projets ».

M. ZAJDA –

Je suis d'accord avec vous. Quand vous voulez...

M. LE MAIRE –

Pourriez-vous demander la parole, Monsieur, merci.
Monsieur DESMET.

M. DESMET –

Entendre qu'il n'y a pas de projet(s), on peut en rire mais c'est aussi se moquer un peu de ceux qui sont derrière nous parce qu'ils travaillent tous les jours sur des projets et ces projets-là sont quand même de grande envergure par rapport aux écoles, par rapport à ce que l'on fait aussi dans les cimetières, dans la Ville, par rapport à ce que l'on fait pour les associations ou pour les contribuables ronquois. Je le répète, c'est un peu se moquer du monde !

M. LE MAIRE –

Monsieur ZAJDA, vous avez la parole.

M. ZAJDA –

Je vous remercie de l'invitation puisque nous sommes toujours demandeurs de voir certains projets et parfois nous ne les voyons que lorsqu'ils sont aboutis. Si c'est plus en amont, je suis d'accord pour prendre cette invitation, merci.

M. LE MAIRE –

Tant mieux ; cela a donc abouti, parfait.

S'il n'y a plus de débat, ni d'avis, je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour « Ensemble pour Roncq avec Vincent Ledoux »

Contre « Roncq Avenir »

**1.13 - ASSOCIATION FONCIERE DE TOURCOING ET ENVIRONS (AFTE) -
Restructuration de classes et création d'un liaisonnement avec les préaux existants de
l'école Saint-François - Emprunt de 300.000 € - Garantie municipale**

L'Association Foncière de Tourcoing (AFTE) souhaite engager divers travaux au sein de l'Ecole privée Saint-François située sur notre territoire communal. Ces travaux ont trait plus précisément à la restructuration des classes au rez-de-chaussée ainsi que la création d'une liaison avec les préaux existants.

Ils ont fait l'objet d'une demande préalable auprès des services gestionnaires municipaux, dont accord a été donné en date du 2 février 2017. Le démarrage des travaux est prévu dès juin prochain.

Le coût total prévisionnel de l'opération est estimé à 600 000 €.

Le plan de financement de ces travaux fait apparaître un recours à l'emprunt à hauteur de 300 000 €, emprunt pour lequel l'AFTE sollicite la garantie municipale.

Cet emprunt a déjà fait l'objet d'un accord du Crédit du Nord, selon les caractéristiques suivantes :

<i>Montant</i>	<i>300 000 €</i>
<i>Taux annuel</i>	<i>Fixe à 1,40 %</i>
<i>Amortissement (15 ans)</i>	<i>180 échéances mensuelles de 1 848,76 €</i>
<i>Frais de dossier</i>	<i>150 €</i>

Il vous est donc proposé d'émettre un avis favorable sur cette garantie d'emprunt et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes correspondants.

Pour mémoire, nous vous rappelons que nous avons pris la même décision lors de notre séance en date du 13 décembre 2005, relativement à des travaux de mise aux normes (restaurant, sanitaires) à l'école Saint-Roch et ce à hauteur de 250 000 €.

De même, un même avis favorable a été donné par notre assemblée dans sa séance du 19 décembre 2006, pour des travaux d'agrandissement et de réhabilitation de l'école Saint François pour un montant de 500 000 €.

Cette nouvelle proposition est strictement conforme aux articles L.2252-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) portant garanties d'emprunts.

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance en date du 11 mai 2017.

M. BOSSUT –

La dernière délibération, que je présente, concerne l'Association foncière de Tourcoing et environs qui sollicite de la Commune la garantie d'un emprunt de 300.000 € qu'ils vont contracter pour des travaux à réaliser à l'école Saint-François à Roncq : restructuration des classes au rez-de-chaussée, création d'une liaison avec les préaux existants. Le démarrage des travaux aura lieu en juin 2017 pour un coût total de l'opération de 600.000 €.

Ils nous sollicitent pour la garantie d'un emprunt de 300.000 € au taux fixe de 1,40 % sur 180 échéances mensuelles.

Je vous rappelle que nous avons déjà garanti un emprunt pour l'école Saint-Roch au Blanc-Four à hauteur de 250.000 € pour leur restauration et les sanitaires, également en 2006 pour l'école Saint-François une garantie d'emprunt de 500.000 € pour des travaux d'agrandissement et de réhabilitation de l'école.

M. LE MAIRE –

Sans demande particulière, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.14 - ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE - Convention de financement des Obligations de Service Public (OSP) avec la SCIC KALEIDE - Consolidation des comptes pour la période du 01.01.2016 au 31.12.2016 - Avenant n° 8

Par délibération n° 02/02/2016/14 en date du 2 février 2016, notre assemblée délibérante s'est prononcée favorablement à une compensation prévisionnelle de 780 000 € pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 dans le cadre de la convention de financement des

Obligations de Service Public (C.O.S.P) conclue entre la ville de Roncq et la SCIC KALÉIDE en matière d'accueil de la petite enfance.

Il nous appartient donc ce soir de procéder à la consolidation des comptes pour la période concernée.

Après analyse détaillée des documents financiers remis par la SCIC KALEIDE (bilan et compte d'exploitation, rapport du Commissaire aux Comptes), l'arrêté des comptes (consolidation) au 31 décembre 2016, laisse apparaître un résultat excédentaire d'un montant total de 16 768 €. Celui-ci fera l'objet d'un reversement au profit de la Ville.

Il vous est donc proposé de consolider le financement municipal définitif ainsi qu'il suit :

- période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 : **763 232 €**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 8 (joint en annexe) à la convention de financement des Obligations de Service Public (OSP).

*La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 11 mai 2017.*

M. LE MAIRE –

Je passe la parole à notre collègue, Franck GILME, pour la petite enfance.

M. GILME –

Merci, Monsieur le Maire.

Une première délibération concernant la SCIC Kaléide et l'accueil de la petite enfance.

(Lecture du projet de délibération)

M. LE MAIRE –

Merci ; je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

1.15 - ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE - Convention de financement des Obligations de Service Public avec la SCIC KALEIDE - Versement provisionnel pour 2017 - Dernier acompte - Avenant n° 9

Par délibération n° 09/02/2017/06 en date du 9 février 2017, notre assemblée délibérante s'était prononcée favorablement sur un 1^{er} acompte de 520 000 € relativement au financement prévisionnel municipal pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

Ce financement s'inscrit dans le cadre de la convention de financement des Obligations de Service Public (C.O.S.P) conclue entre la ville de Roncq et la SCIC KALÉIDE en matière d'accueil de la petite enfance.

Après examen des documents budgétaires et financiers complémentaires transmis par la SCIC KALEIDE à la demande de la Ville, il nous appartient ce soir de nous exprimer sur le solde du financement municipal au titre de l'exercice en cours.

Au terme de cette analyse, il est envisagé de porter le financement municipal définitif à hauteur de 750 000 €. Le solde s'élève donc à 230 000 €. Le versement s'effectuera durant la 2^{ème} quinzaine du mois de juin.

Il vous est donc proposé ce soir, de vous prononcer favorablement sur un financement municipal définitif de 750 000 € pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 et autoriser le Maire à signer l'avenant n° 9 (joint en annexe) à la convention qui s'y rattache.

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 11 mai 2017.

M. LE MAIRE –

Nous poursuivons.

M. GILME –

Merci, Monsieur le Maire.

Une deuxième délibération concernant la SCIC Kaléide pour la petite enfance et nous allons parler cette fois de l'exercice 2017.

(Lecture du projet de délibération)

M. LE MAIRE –

Je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, merci.

1.16 - CONVENTION INTERCOMMUNALE ENTRE LA VILLE DE RONCQ ET LA VILLE DE TOURCOING PORTANT CREATION D'UNE ENTENTE INTERCOMMUNALE EN VUE DE L'ORGANISATION DE LA PRODUCTION MUTUALISEE DES REPAS SCOLAIRES ET 3^{ème} AGE - Avenant n° 3

Les Villes de Roncq et de Tourcoing se sont engagées en juillet 2014 (délibération n°08/07/2014/22) dans une démarche de mutualisation en créant par convention une « entente intercommunale » portant sur la mutualisation de la production des repas scolaires et seniors.

Cette convention prévoit dans ses articles 1.6.3 et 1.6.5, la présentation annuelle d'un rapport d'activité qui établit le coût de revient de production constaté de l'année antérieure (1). Cette analyse financière permet d'établir un avenant annuel à la convention de mutualisation précisant le montant de régularisation d'une collectivité vers l'autre au titre de l'année écoulée, en l'occurrence l'année 2016 (2).

1/ Analyse du coût de revient de production réel constaté par type de repas :

Le rapport d'activités (document en annexe) présente le bilan de la mutualisation de la cuisine centrale de Tourcoing pour l'année 2016.

Conformément à l'article 1.6.3 de la convention, le Contrôle de gestion de la ville de Tourcoing procède à l'actualisation du coût de revient de production par l'analyse des coûts réels constatés pour la production des repas de l'année écoulée. Cette analyse fait l'objet d'une présentation et d'une validation par les membres de la Conférence Intercommunale réunie à cet effet.

En synthèse, il apparaît un coût de production réel constaté par la cuisine centrale de 3.3019 euros pour un repas à destination des enfants (scolaire et ACM) et de 5.2254 euros pour un repas à destination des seniors (portage à domicile, restaurant convivial).

2/ Montant du versement de régularisation au titre de l'année 2016 :

Le montant de la participation versée par Roncq en 2016 a été établi sur la base de données prévisionnelles. Le calcul du coût de revient de production réel des repas produits et la comptabilisation des effectifs permettent de mesurer le montant de la régularisation.

Conformément à l'article 1.6.5 de la convention, le versement de régularisation intègre :

- la valorisation des repas produits au coût de production réel constaté,*
- les amortissements et charges financières du matériel investi en commun,*
- les frais de gestion et de coordination de la mutualisation.*

*En conséquence, la Ville de Tourcoing doit verser la somme de **110 422,86 €** à la Ville de Roncq, payable au plus tard au 31 octobre 2017.*

*Au regard de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire de Roncq à signer l'avenant n°3 (joint en annexe) à la convention de l'entente intercommunale pour mutualisation de la production des repas scolaires et seniors afin d'autoriser le versement de régularisation au titre de l'année 2016, de la Ville de Tourcoing à la Ville de Roncq pour un montant de **110 422,86 €** payable au plus tard au 31 octobre 2017.*

***La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 11 mai 2017.***

M. GILME -

Nous abordons cette fois l'entente intercommunale concernant la restauration.

On est sur l'entente qui concerne l'exercice 2016, qui est bipartite entre Tourcoing et Roncq.

Les villes de Roncq et de Tourcoing se sont engagées en juillet 2014 dans une démarche de mutualisation en créant par convention une entente intercommunale portant sur la mutualisation de la production des repas scolaires et seniors.

Tout d'abord, sur l'année 2016, c'est l'analyse du coût de revient de production réel constaté par type de repas.

Comme on peut le voir, le tableau rappelle le montant total des charges ainsi que le nombre de repas. Nous avons un coût unitaire constaté par repas, pour la partie scolaire et ACM, de 3,3019 € et pour les repas seniors de 5,2254 €.

En fait, si on regarde en synthèse, il apparaît que le coût de production réel constaté depuis plusieurs années est en baisse constante et ceci grâce, par exemple, sur l'exercice 2016 à une nouvelle organisation de la restauration et de la cuisine centrale qui a permis de réduire les frais liés au personnel.

Un petit bémol sur l'année 2016 qui concerne les denrées : la légère augmentation se justifie simplement par un système d'appel d'offres qui était inapproprié et, aujourd'hui, on voit une amélioration dans la nouvelle entente qui est tripartite, qui a commencé le 1^{er} janvier 2017 avec un prix des denrées en baisse.

Donc globalement, si on se focalise sur la partie scolaire et ACM, en 2014 on était sur un coût de 3,51 €, en 2015 on est passé à 3,35 € et on termine en 2016 à 3,30 € en dessous du coût budgétaire qu'on s'était fixé au début de la convention qui était de 3,33 €.

A partir de ce coût unitaire, un calcul est fait concernant le montant du versement de régularisation au titre de l'année 2016.

Le montant de la participation versée par Roncq en 2016 a été établi sur la base de données prévisionnelles. En effet, à l'époque on s'est basé sur le coût de revient de 2014 et sur les effectifs de 2014. Il s'avère qu'en 2016 les effectifs ont été inférieurs à ce qui était prévu en 2014. Donc par rapport à un versement initial de l'ordre de 730.000 € sur l'exercice 2016, au global la dépense qui pourrait être imputable à la ville de Roncq est de 628.374 € comparés aux 730.000 € + d'autres charges pour arriver à 738.000 €, la différence fait que la ville de Tourcoing va reverser à la ville de Roncq 110.422,86 €.

Au regard de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire de Roncq à signer l'avenant n°3 à la convention de l'entente intercommunale pour mutualisation de la production des repas scolaires et seniors et ainsi d'autoriser le versement

de régularisation au titre de l'année 2016, de la Ville de Tourcoing à la Ville de Roncq pour un montant de **110 422,86 €** payable au plus tard au 31 octobre 2017.

Enfin, je voulais simplement souligner le travail qui est fait par les services de la ville de Tourcoing et de Roncq dans l'entente et dans les documents qui nous ont été fournis. Au fil des années, ces documents sont de plus en plus précis et nous permettent de comprendre, dans le détail, l'évolution des prix et d'apporter les modifications pour encore aller sur une baisse constante du coût de revient.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur GILME.

Sans question ni intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

1.17 - CONVENTION INTERCOMMUNALE ENTRE LES VILLES DE NEUVILLE-EN-FERRAIN, RONCQ ET TOURCOING PORTANT CREATION D'UNE ENTENTE INTERCOMMUNALE EN VUE DE L'ORGANISATION DE LA PRODUCTION MUTUALISEE DES REPAS SCOLAIRES - Avenant n° 1

Les Villes de Neuville-en-Ferrain, Roncq et Tourcoing se sont engagées en décembre 2016 (délibération n°15/12/2016/66) par convention dans une « entente intercommunale » portant sur la mutualisation de la production des repas scolaires.

Cette convention prévoit les modalités de partage des charges entre les communes, tant pour l'adaptation de l'outil de production (article 3) que pour la production des repas (article 1.6).

Le présent avenant a pour objet de définir le montant de la régularisation des dépenses d'investissement réalisées pour rendre possible l'augmentation de la production de repas.

Conformément à l'article 3.3 de la convention, les dépenses d'investissement réalisées en vue d'adapter l'outil de production sont réparties entre les trois villes au prorata des volumes de repas produits à destination de chaque ville.

Dans la mesure où l'estimation de dépenses prévues initialement dans la convention (101 120 € HT) a été dépassée de 12 547 €, il convient de régulariser cette situation par le versement d'une subvention complémentaire d'équipement, avant le 31 octobre 2017, à hauteur de :

- 2 164 € de Roncq à Tourcoing (soit 17,25%);
- 1 792 € de Neuville-en-Ferrain à Tourcoing (soit 14,28%).

Au regard de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire de Roncq à signer l'avenant n°1 (joint en annexe) à la convention de l'entente intercommunale pour mutualisation de la production des repas scolaires.

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 11 mai 2017.

M. GILME –

Une dernière délibération qui concerne une entente tripartite entre les villes de Roncq, Tourcoing et Neuville-en-Ferrain pour les repas scolaires.

En fait, il suffit simplement de revoir la partie investissement : un montant avait été fixé à l'origine mais il s'avère qu'au final celui-ci est supérieur à ce qui avait été budgété. Techniquement cela concerne l'investissement d'une thermoscelleuse qui avait été budgétée 95.000 € et elle ressort à un peu plus de 105.000 €, un marché qui aujourd'hui a vu ses prix en augmentation malgré différents appels d'offres.

Dans la mesure où l'estimation de dépense prévue initialement dans la convention qui était de 101.120 € a été dépassée de 12.547 €, il convient de régulariser cette situation par le versement d'une subvention complémentaire d'équipement avant le 31 octobre 2017, à hauteur de 2.164 € pour la ville de Roncq (ce sera versé de Roncq à Tourcoing).

Au regard de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire de Roncq à signer l'avenant n° 1 à la convention de l'entente intercommunale pour mutualisation de la production des repas scolaires.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur GILME.

Sans question ni remarque, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, merci.

1.18 - REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES - Ecoles maternelles et élémentaires publiques - Projet Educatif Territorial (PEDT) - Renouvellement pour l'année scolaire 2017-2018

L'organisation du temps scolaire dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires publiques a été définie par le décret du 24 janvier 2013.

En date du 7 mai 2014, un décret est venu assouplir le décret initial en autorisant à titre expérimental, pour une durée de 3 ans, et sur proposition conjointe de la commune et d'un ou plusieurs conseils d'école, des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire.

La Ville de Roncq a mis en place la réforme des rythmes scolaires en septembre 2014 en s'appuyant sur le décret du 7 mai 2014. Le schéma mis en place à Roncq propose le positionnement de la 9^{ème} demi-journée le samedi matin et un TAP de 3 heures positionné un après-midi.

Cette organisation nécessite l'octroi de dérogations de la part des services de l'Education Nationale et l'élaboration d'un Projet Educatif Territorial (PEDT) selon le schéma proposé par les services de l'Education Nationale.

Le PEDT a été validé par les services de l'Education Nationale et ceux de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale en décembre 2014, confirmé par un arrêté préfectoral du 3 février 2015.

Le PEDT de la commune arrive à échéance en juillet 2017. A ce titre, la Ville de Roncq l'a renouvelé pour l'année scolaire 2017-2018. Ce document a été transmis au DASEN, pour validation, le 20 février 2017 avec la proposition d'une organisation similaire à celle du précédent PEDT. La ville est en attente de la décision du DASEN.

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 11 mai 2017.

M. LE MAIRE –

Monsieur TELLIER, vous avez la parole.

M. TELLIER –

Merci, Monsieur le Maire.

Cette délibération, que nous vous proposons ce soir, porte sur le PEDT, c'est-à-dire le Projet Educatif Territorial qui a été, je vous le rappelle, validé pour 3 ans sur la période 2014-2017 suite évidemment à la réforme des rythmes scolaires que tout le monde connaît ici.

Arrivé à échéance cette année, nous avons donc sollicité une dérogation afin de poursuivre ce PEDT sur une année et, plus particulièrement, sur le positionnement de la 9^{ème} demi-journée scolaire.

A ce titre, nous avons sollicité la dérogation auprès des services académiques et, plus précisément, du Directeur académique des services de l'Education nationale, lui demandant la reconduction pour un an de ce PEDT.

Donc le document, qui a été transmis, confirme les orientations éducatives de la ville de Roncq et, à nouveau, positionne en termes de demande la 9^{ème} demi-journée sur le samedi matin.

Voilà l'objectif de cette délibération : faire voter pour une année supplémentaire cette demande.

Je tiens quand même à préciser deux points pour que nous soyons tous au même niveau d'information :

1. Si ce soir nous devons passer cette délibération, c'est parce qu'en 2014 une réforme nous a été imposée par le Gouvernement qui nous a contraints à la mettre en place.
2. Au bout de 3 ans d'exercice, je crois pouvoir dire que cette réforme a été mise en place avec ambition, avec des moyens parce qu'une telle réforme, ce ne sont pas simplement des chiffres, ce sont aussi derrière des objectifs éducatifs, ce sont des ambitions de réussite éducative. Et cette ambition de réussite éducative, au-delà des chiffres qu'on peut se lancer les uns et les autres, peut aussi se vérifier sur le terrain.

Je pense, Monsieur le Maire, que nous n'avons pas démerité. Mais, encore une fois, je rappelle que cette réforme, nous avons dû la mettre en place sous contrainte.

Où en sommes-nous aujourd'hui ?

Eh bien, le choix raisonnable que nous avons fait dans une période où chacun (je le pense) reconnaîtra qu'il y a une grande part d'incertitude, c'est dans l'intérêt des enfants de maintenir en l'état le dispositif et de ne pas ouvrir une brèche qui pourrait donner lieu à toute une série d'incertitudes.

De ce point de vue, je tiens à dire ici : encore une fois dans le contexte politique un peu compliqué, on a entendu la possibilité de pouvoir revenir à la semaine des 4 jours. Si tel était le cas, c'est-à-dire si effectivement le Gouvernement nous donnait la possibilité de revenir à la semaine des 4 jours dès le mois de septembre, eh bien c'est la proposition que je ferai à Monsieur le Maire et je peux vous dire, d'ores et déjà, que mon service a travaillé d'arrache-pied (et je le remercie) sur cette question pour le cas où, précisément, nous aurions ce décret parce qu'il ne faut pas se leurrer. Si ce décret existe, il sera tardif. Il pourra paraître au mieux, je le pense, au mois de juillet alors que la rentrée aura lieu début septembre. Il faut donc que l'on soit opérationnel.

C'est la raison pour laquelle nous avons prévu ce cas de figure qui, nous le pensons, serait effectivement un moyen d'apaisement envers la communauté éducative qu'il s'agisse des enseignants ou des parents d'élèves.

Voilà donc le sens de cette délibération que nous vous proposons ce soir.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur TELLIER.

Je voudrais simplement renchérir sur ce que vous venez de déclarer en précisant que j'avais interrogé la Ministre, en tant que Parlementaire, dès le mois de décembre, juste avant Noël pour lui préciser que le calendrier n'était pas très opportun, que nous allions entrer en période électorale, que le chamboulement d'organisation scolaire n'était pas forcément très favorable et que nous n'étions pas prêts. Je n'ai pas eu de réponse.

Il a fallu que Mme la Maire de Lille entre dans le jeu, avec les Maires qui étaient sur le samedi matin, pour obtenir des services de l'Etat et particulièrement de la Ministre, le décret que nous avons obtenu il y a très peu de temps et qui a été mis à la signature.

Entre-temps, j'ai porté une proposition de loi sur la réforme des rythmes scolaires revenant aux 4 jours. Personnellement, je milite pour le retour aux 4 jours et j'ai écrit ce matin, puisque je savais que nous étions en phase avec l'ensemble de l'équipe municipale et probablement aussi l'opposition, au nouveau Ministre de manière à ce que nous puissions avoir très vite toutes les modalités d'organisation et savoir s'il serait d'accord avec la proposition (oui ou non) de la ville de Roncq et certainement d'autres villes de revenir aux 4 jours.

Dès lors si nous obtenons une réponse précisant que la mécanique réglementaire et législative est en cours pour permettre le retour aux 4 jours, avec les services nous pourrions nous organiser de telle manière à ce que l'on puisse appuyer sur le déclencheur dès cette rentrée mais, évidemment, cela voudra dire qu'il faudra une mobilisation, une énergie mobilisée pour y arriver.

Voilà aujourd'hui où nous en sommes.

Pour une raison de clarté et d'homogénéité avec les 3 années que nous avons passées, nous avons souhaité poursuivre, évaluer ; cela n'empêche que l'évaluation devra avoir cours parce qu'il est toujours intéressant d'avoir un regard rétrospectif sur les choses qui ont été mises en œuvre et bien mises en œuvre parce que les moyens ont été mis. Je peux vous assurer que beaucoup de mes collègues en France ne disposaient pas des mêmes moyens et n'ont pas pu mettre la réforme en place avec la qualité de service que nous avons su mettre.

Par ailleurs, le passage aux 4 jours, si c'est possible et si le Ministre donne un feu vert, eh bien nous entrerons dans cette possibilité d'une manière absolument accélérée.

Voilà ce que nous souhaitons vous dire ce soir.

Qui souhaite prendre la parole.

Monsieur WABANT, je vous en prie.

M. WABANT –

Merci, Monsieur le Maire.

Une première question avant de faire part de notre position éventuelle.

Quand vous dites : *si nous obtenons une réponse plus précise des services publics (pour aller à l'essentiel) concernant la possibilité de revenir à 4 jours à la rentrée scolaire de septembre...* cela veut-il dire qu'il y aura nécessité, ou pas, et dans quelles conditions d'une nouvelle délibération du Conseil municipal ?

M. LE MAIRE –

Il y aura forcément nécessité de délibérer, bien entendu. Mais je ne suis pas Ministre ; je ne sais pas les modalités qui seront celles mises en œuvre pour y arriver.

Aujourd'hui, l'intention de la ville de Roncq est celle-ci. Je pense qu'elle coïncide avec les aspirations, comme l'a dit M. TELLIER, à la fois du monde éducatif et des parents qu'on entendait bien ; on n'est pas sourd. Sauf que nous répondions à une commande de l'Etat. C'est parfois compliqué, il faut le comprendre, c'est ainsi. On a joué le jeu ; on a essayé d'être un bon élève dans la réponse que nous faisons à une commande de l'Etat et une commande à laquelle nous n'étions a priori pas forcément favorables. Mais on a fait, on a joué le jeu.

Aujourd'hui on va en tirer le bilan et, demain, si on peut mettre en place les 4 jours, on en sera naturellement fort heureux.

Maintenant la balle est dans le camp du Gouvernement et on attend une réponse précise et rapide.

Voilà ce que je peux vous dire ce soir.

Bien entendu, le moment venu, on délibérera.

M. WABANT –

C'est par rapport au calendrier du Conseil municipal que je m'interrogeais. Effectivement, le prochain Conseil municipal, sauf s'il y en a un extraordinaire, est prévu après la rentrée scolaire sauf erreur de ma part.

Il y aurait eu cette nécessité mais comme vous m'avez répondu, il n'y en aura pas.

M. LE MAIRE –

Tout dépendra de la formulation.

Si c'est un décret comme celui que nous avons eu, signé par Najat Vallaud-Belkacem, il n'y aura pas besoin de se réunir.

Attendons les modalités d'organisation mais voilà le chemin que nous souhaitons prendre.

M. WABANT-

Après ces questions sur le fond de la délibération, nous pensons effectivement qu'aujourd'hui, tenant compte des évolutions du Gouvernement et du Président de la République, il aurait été urgent, entre guillemets, d'attendre avant de voter la délibération de ce soir.

Par ailleurs, nous partageons avec vous, nous avons voté pour l'organisation telle qu'elle a été décidée par la Commune (votée par l'ensemble du Conseil municipal, y compris par nous), tenant compte de la contrainte qui était imposée par le décret de mai 2014 et par la nécessité d'essayer de bien faire les choses.

Nous avons écouté toutes les argumentations qui ont été développées sur les intérêts éducatifs et psychologiques par rapport à l'enfant, par rapport à son équilibre quand il s'est agi de choisir le samedi initialement.

Nous pensons que ces intérêts, tels qu'ils avaient été analysés à l'époque, sur les 4 jours mais pas seulement mais aussi sur le samedi, démontrent aujourd'hui que ce choix, qui apparaissait le plus cohérent non pas par les praticiens mais par les théoriciens, ne correspond pas tout à fait aux objectifs qui étaient poursuivis si on écoute les parents et les enseignants, notamment lorsqu'ils ont été consultés sur le maintien du jour (samedi).

C'est la raison pour laquelle nous pensons d'une part que c'est prématuré et, d'autre part, qu'il eût été (puisque c'est pour un an, pourquoi pas ?) possible de modifier ce jour du samedi pour répondre à la consultation que vous avez organisée. Même si les résultats ne sont pas ceux que les uns et les autres pouvaient espérer, ce sont ceux-là et que cette pratique, par rapport aux parents, aurait permis de modifier.

C'est la raison pour laquelle nous voterons contre cette délibération.

M. LE MAIRE –

Cette question-là, vous auriez dû la poser à M. HAMON et à ceux qui ont pondu la réforme et non pas à moi. Pour ma part, je mets en œuvre la réforme après avis du Conseil municipal.

M. WABANT –

Je le sais bien.

M. LE MAIRE –

Ces questions-là, il faut les poser dans d'autres cercles.

Monsieur TELLIER, vous avez la parole.

M. TELLIER –

Monsieur WABANT, en vous écoutant il me revenait une citation de Gambetta qui disait... *Que la République est belle sous l'Empire* parce que c'est effectivement toujours plus simple quand on est dans l'opposition que lorsqu'on est aux affaires.

Je vous rappelle quand même que nous sommes mi-mai, que nous avons une rentrée à organiser : plus d'un millier d'élèves doivent rentrer dans les meilleures conditions dans quelques semaines et vous venez me dire au mois de mai qu'il est urgent d'attendre.

Excusez-moi ; ce n'est quand même pas très sérieux.

Il faut qu'on se positionne.

Il faut que les enseignants et les parents sachent comment va se dérouler cette rentrée.

Je vous ferai quand même remarquer une deuxième chose.

On cavale contre le temps, à savoir j'étais destinataire de tous les courriers que M. le Maire, Député par ailleurs, a pu envoyer au Ministre. Et on voit la lenteur notamment de la machine administrative, mais aussi les non-réponses. Or le problème, c'est que nous, sur le terrain, nous sommes bien obligés d'avancer.

Enfin, troisième point que je voulais préciser ici.

Vous parlez de la consultation auprès des conseils d'écoles. Je me permets de rectifier : nous n'avons pas organisé cette consultation, c'est l'Education nationale qui l'a organisée.

Quand je vais avec mes collègues, Thierry MITTENAERE et Claudine ZAHM, aux conseils d'écoles : nous sommes invités !

Cela veut donc dire que, de ce point de vue, nous étions des membres parmi d'autres.

Nous avons exposé un point de vue.

Les parents d'élèves ont exposé un autre point de vue.

Or, je rappelle que d'une part cette consultation était informative et non pas décisionnaire. D'autre part, je l'ai dit dans les conseils d'écoles : il appartenait aux associations de parents d'élèves de saisir l'Inspecteur d'Académie sur leur proposition.

Nous avons saisi l'Inspecteur d'Académie sur notre proposition.

Voilà comment cela s'est déroulé. A partir de là, le Directeur académique a tranché.

Maintenant je vous rejoins quand même sur un point. Quand j'ai interpellé l'Inspecteur d'Académie, quid précisément de l'évaluation ?

J'ai aussi discuté avec les enseignants :

Je leur ai dit : *quel bilan en faites-vous ?*

Ils me répondent : *on n'en sait rien... On ne sait pas comment on évolue !*

Une politique publique qui n'est pas évaluée, cela pose un problème. C'est-à-dire qu'on a dû se déterminer sur des critères qui n'étaient pas objectifs. Et de ce point de vue, il y aurait effectivement fortement à réfléchir tous ensemble, au-delà de nos clivages, au-delà de nos positionnements.

Un seul exemple, j'ai lu encore ce matin sur les réseaux sociaux que quelqu'un (que je ne citerai pas) écrit que si c'est le samedi matin, elle ne mettra pas sa fille à l'école parce qu'elle ira faire du sport.

Là, je pense qu'on a un vrai problème, tous : la défiance vis-à-vis de l'éducation en France. Il est là le problème et cela révèle effectivement un malaise. Et c'est sur cela que l'on doit s'interroger tous ensemble, élus, parents, enseignants...

Personnellement, je regrette que l'on ait changé, on n'a plus un Ministre de la défense mais un Ministre des armées. J'aurais bien aimé que l'on revienne au Ministère de l'instruction parce que, là aussi, il faut recentrer et, malheureusement, ce sont des débats que l'on n'a pas eus dans les conseils d'écoles. On a focalisé sur cette 9^{ème} demi-journée mais là n'est pas l'essentiel ; l'essentiel étant :

Que doit-on faire, que veut-on faire pour l'avenir de nos enfants ?

Comment fait-on pour freiner véritablement les inégalités qui se développent ?

Voyez, le chantier est vaste... encore un, Monsieur ZAJDA, à visiter ensemble mais il sera plutôt virtuel. Mais je pense qu'il est très important.

Et je terminerai en disant, quel que soit l'avenir de la réforme, l'ambition éducative de la ville de Roncq n'en sera en rien altérée : nous continuerons à soutenir les projets éducatifs innovants à savoir les enseignants qui veulent travailler sur tel ou tel projet parce que c'est notre responsabilité, parce que c'est notre devoir et parce que c'est aussi, me semble-t-il, un point sur lequel nous pouvons tous nous retrouver.

M. LE MAIRE –

Une dernière intervention.

Monsieur WABANT, je vous en prie.

M. WABANT –

Merci, Monsieur le Maire.

Pour reprendre ce qu'a dit M. TELLIER pour conclure, puisque nous pouvons nous retrouver effectivement sur l'essentiel et même sur 99 % de ce qu'il vient de dire, la seule différence porte sur la façon d'appréhender le sujet : il y a en effet le rapport à l'éducation, le rapport à l'instruction et aussi le rapport aux politiques.

Quand on dit aux conseils d'écoles que les parents ont manifesté une orientation qui était différente de la nôtre et on les a (passez-moi l'expression, c'est ainsi que je le traduis) *renvoyés dans leur 22* en leur disant : *vous n'avez qu'à saisir l'Inspecteur d'Académie. Nous le saisissons sur la base de ce que nous proposons...* je ne pense pas que ce soit une façon de les associer. C'est la seule remarque et la seule réticence que j'aurai sur l'intégralité du discours de M. TELLIER.

M. LE MAIRE –

Vous savez, Monsieur WABANT, c'est facile d'être dans l'opposition permanente dans une posture. C'est plus difficile d'être représentants, comme nous le sommes, de l'Etat même si nous ne participons pas à la décision et même si nous ne l'approuvons pas ;

Or nous avons fait notre devoir ; nous sommes allés jusqu'au bout de notre devoir en appliquant cette réforme que nous n'approuvons pas. Et nous avons essayé de la faire avec la meilleure qualité possible.

Mais à un moment donné, toutes les explications se heurtent bien souvent à un sujet purement personnel. On a focalisé sur cette demi-journée alors que le problème n'est pas celui-là mais : comment fait-on pour accompagner qualitativement des enfants qui sont dans des situations souvent de grande difficulté au regard d'un grand nombre de paramètres dans

l'Education nationale ? Là est le vrai sujet et s'il faut remettre deux demi-journées, pourquoi pas ?...

Il faut ouvrir tous les débats possibles si c'est pour le bien de l'enfant et, surtout, pour le conduire à une situation qui soit employable sur le plan professionnel, aussi... Pas forcément la formation du citoyen, pas forcément la formation de l'intellectuel mais aussi la formation du futur manuel. C'est aussi important dans la société dans laquelle on vit.

C'est donc une situation compliquée que celle de l'élu : mettre en œuvre finalement une politique qu'il n'a pas choisie, qu'il n'a pas déterminée mais qui, par principe républicain, est mise en œuvre du mieux que nous pouvons.

Nous en avons fait la preuve.

Aujourd'hui nous disons : ce n'est pas notre choix.

Notre choix est plutôt sur une réduction mais, par contre, une réduction qui aille dans le sens de l'amélioration des apprentissages fondamentaux et c'est ce qu'à Roncq nous veillons à faire.

Si on peut trouver l'unanimité sur ce sujet, je crois qu'on en sortira grandi plutôt que de faire de la petite chamaillerie qui, franchement, n'intéresse personne si ce n'est que de garantir une clientèle... je vous l'ai dit, c'est compliqué de dire non ; on perd des voix à dire non mais on ne perd pas son âme à dire non. Là est le sujet.

Aujourd'hui nous faisons donc quelque chose qui est à la fois de la conscience politique mais, surtout, le bien des enfants que nous accompagnons et que nous allons accueillir à la rentrée de septembre.

Je vous remercie en tout cas pour vos interventions. Je porte aux voix cette délibération qui risque peut-être, et on le souhaite, d'évoluer d'ici la rentrée scolaire. On se mobilisera pour ce faire. Qui est pour ?

Pour « Ensemble pour Roncq avec Vincent Ledoux »

Contre « Roncq Avenir »

1.19 - ENSEIGNEMENT PRIVE SOUS CONTRAT - Financement municipal - Définition des forfaits 2017

En application des accords conventionnels conclus avec les OGEF Saint-François et Saint-Roch pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2020 et de notre délibération n° 16/12/2015/85 du 16 décembre 2015 portant notamment nouvelle définition des modalités de calcul des forfaits « maternels et primaires », il nous revient d'arrêter la quotité 2017 de ces

derniers au regard des dépenses engagées en 2016 (réf. : compte administratif) pour nos écoles publiques.

Il ressort des calculs entrepris par nos services sur ce sujet, que les forfaits « consolidés » pour 2017 sont arrêtés comme suit :

Forfait maternel*	1.285,76 €/enfant (1.277,06 € en 2016)
Forfait primaire*	599,20 €/enfant (679,38 €/enfant en 2016)

*élèves domiciliés à Roncq

Elève relevant de l'accord intercommunal	Forfait de 184 €/enfant (inchangé)
Elève sans accord intercommunal	Aucune participation communale

Le montant des forfaits pour l'année 2017 ont été soumis aux OGEC pour avis concernés lors d'une réunion le 27 avril 2017. Les représentants des OGEC ont émis un avis favorable sur ces propositions dès l'instant où elles correspondent à la stricte déclinaison des référentiels de calcul.

Après validation des forfaits par notre assemblée, ceux-ci donneront lieu à une régularisation financière de notre commune dans la 1^{re} quinzaine du mois de septembre prochain, selon modalités de liquidation ci-après :

FORFAIT CONSOLIDE
X EFFECTIFS AU 1^{er} JANVIER 2017
FORFAIT DEFINITIF GLOBAL

- ACOMPTE N°1 (janvier)	125 530,79 €
- ACOMPTE N°2 (avril)	125 530,79 €
- SOLDE D'Ú (septembre)	106 161,78 €

(tableau joint en annexe)

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 11 mai 2017.

M. LE MAIRE –

Monsieur TELLIER, je vous passe la parole pour votre deuxième délibération.

M. TELLIER –

Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit du financement municipal de l'enseignement privé sous contrat ; il s'agit donc plutôt d'une démarche technique : selon la base qui a été négociée l'année dernière, nous sommes sur une reconduction du montant des forfaits.

Ce qui varie en fait d'une année à l'autre, ce sont les montants puisqu'ils sont indexés sur toute une série de charges inhérentes aux écoles publiques.

Vous avez donc sous les yeux le forfait 2017 pour les écoles concernés : 1.285,76 € par enfant. Vous voyez que la variable n'est pas énorme : 1.285 pour 1.277.

En revanche, vous voyez que sur le primaire nous sommes à 599 € alors que l'année dernière nous étions à 679 €, l'explication majeure étant la fermeture de Pergaud qui a fait baisser les charges.

Je veux, ici, en profiter pour saluer les deux Directeurs d'écoles et les Présidents des OGEC, que j'ai reçus pour discuter. Evidemment c'était de bonne guerre, ils ont déploré cette baisse mais, en même temps, ils en ont tout à fait compris les raisons et rappelé qu'ils faisaient partie d'une Commune et qu'à ce titre-là il était aussi légitime de partager à la fois les baisses de dépenses que notre collègue, Patrick BOSSUT, a expliquées tout à l'heure, et les différences.

En tout cas, je me réjouis de cet état d'esprit parce que cela augure de projets à valeur éducative pour les années et les mois à venir.

M. LE MAIRE –

Sans demande d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.20 - PARTENARIAT MUNICIPAL AVEC DIVERSES ASSOCIATIONS - Frais de déplacements et de formation année 2016 - Consolidation des comptes - Subventionnement 2017 - 2^{ème} versement

Lors de sa séance en date du 17 février 2017 (délibération n° 09/02/2017/09), le Conseil Municipal a accordé un premier versement de subvention 2017 à diverses associations, suivant tableau rappelé ci-après :

ASSOCIATIONS VILLE	2017	
	Rappel subventionnement 2016 ⁽¹⁾	PROPOSITION AVANCE
AMICALE DU PERSONNEL	5 000 €	3 000 € Avance en attente de rencontre
GYMNASTIQUE	15 407 €	8 000 € Avance en attente de rencontre
BLEUETS TWIRLING BATONS	3 955 €	2 000 € Avance en attente de rencontre

ULJAP	27 256 €	15 000 € Avance en attente de rencontre
LES FRANCS ARCHERS	1 235 €	500 € Avance en attente de rencontre
ESR FOOTBALL	48 581 € ⁽²⁾	10 000 € Avance en attente de rencontre
VOLLEY BALL	5 935 €	3 000 € Avance en attente de rencontre
JUDO CLUB	3 274 €	2 000 € Avance en attente de rencontre
USR NATATION	4 274 €	2 000 € Avance en attente de rencontre
BASKET BALL	11 000 €	3 000 € Avance en attente de rencontre
BMX CLUB DE RONCQ	6 824 €	2 000 € Avance en attente de rencontre
TENNIS CLUB	10 084 €	5 000 € Avance en attente de rencontre
TOTAL I 142 825 €		55 500 €

⁽¹⁾ le subventionnement 2016 est composé de la subvention ordinaire + les frais de déplacements et formation 2015

⁽²⁾ le montant est décomposé comme suit : 20 000 € subvention ordinaire + 25 000 € subvention exceptionnelle + 3 581 € frais de déplacement et formation 2015

Ces dernières semaines, se sont tenues des rencontres entre la ville et plusieurs d'entre elles, si bien qu'il nous est aujourd'hui possible d'affermir leur subventionnement au titre de l'année en cours (2017).

Le tableau ci-dessous fait la synthèse des associations concernées, expose leur demande 2017, leur 1^{er} acompte et leur complément. Vient s'ajouter l'équivalent des frais de déplacements et de formations octroyés par la Maison des Associations en 2016. Aujourd'hui re-municipalisée en service de la vie associative, ces frais sont reversés par la Ville dans la subvention ordinaire sur la base de l'année N-1. Une consolidation sera effectuée au cours de l'année N+1. Le total de ces trois dernières sommes constituant l'attribution 2017.

ASSOCIATIONS VILLE	SUBVENTIONNEMENT 2016							SUBVENTIONNEMENT 2017				
	Subvention de fonctionnement (a)	Provision déplacements et formations (b)	Total Subvention (c)=(a)+(b)	Déplacements athlètes réalisés (d)	Formations bénévoles réalisées (e)	Total des déplacements et formations réalisés (f)=(d)+(e)	Consolidation acomptes déplacements & formations 2016 (g)=(b)-(f)	Subvention demandée (h)	1er versement (CM 09/02/2017) (j)	2ème versement théorique (CM 18/05/2017) (k)	Acompte déplacements & formations 2017 (l)=(b)-(g)	Total subventionnement (m)= (j)+(k)+(l)
ACPG-CATM	200,00 €	0,00 €	200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	400,00 €	0,00 €	400,00 €	0,00 €	400,00 €
AIKIDO	0,00 €	1 180,00 €	1 180,00 €	0,00 €	1 180,00 €	1 180,00 €	0,00 €	1 180,00 €	0,00 €	0,00 €	1 180,00 €	1 180,00 €
AMICALE DU PERSONNEL	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €	3 000,00 €	2 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €
PECHEURS A LA LIGNE	700,00 €	0,00 €	700,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	700,00 €	0,00 €	700,00 €	0,00 €	700,00 €
BLEUETS TWIRLING BATONS	3 000,00 €	955,00 €	3 955,00 €	1 034,00 €	0,00 €	1 034,00 €	-79,00 €	3 000,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €	1 034,00 €	4 034,00 €
BMX CLUB	4 000,00 €	2 824,00 €	6 824,00 €	2 002,00 €	0,00 €	2 002,00 €	822,00 €	4 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 002,00 €	6 002,00 €
CHORALE SAINT-ROCH	200,00 €	0,00 €	200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	200,00 €	0,00 €	200,00 €	0,00 €	200,00 €
CINEMA GERARD PHILIPPE	46 000,00 €	0,00 €	46 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	46 000,00 €	46 000,00 €	0,00 €	0,00 €	46 000,00 €
CLUB RONCQUOIS D'HISTOIRE LOCALE	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	300,00 €	0,00 €	300,00 €	0,00 €	300,00 €
ESR FOOT	45 000,00 €	3 581,00 €	48 581,00 €	1 432,00 €	1 020,00 €	2 452,00 €	1 129,00 €	34 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	2 452,00 €	22 452,00 €
HARMONIE DU BLANC-FOUR JOGGING	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 500,00 €	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €
AVENTURE RONCQUOISE	1 000,00 €	2 902,00 €	3 902,00 €	1 380,00 €	1 000,00 €	2 380,00 €	522,00 €	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €	2 380,00 €	3 380,00 €
JUDO CLUB DE RONCQ	3 000,00 €	274,00 €	3 274,00 €	333,00 €	0,00 €	333,00 €	-59,00 €	7 500,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €	333,00 €	3 333,00 €
LA BOULE FERREE	0,00 €	497,00 €	497,00 €	436,00 €	0,00 €	436,00 €	61,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	436,00 €	436,00 €
LA JEANNE D'ARC	4 000,00 €	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	4 000,00 €
LA PHILHARMONIE	6 000,00 €	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €
LES FRANCS ARCHERS DE RONCQ	1 000,00 €	235,00 €	1 235,00 €	109,00 €	0,00 €	109,00 €	126,00 €	1 000,00 €	500,00 €	500,00 €	109,00 €	1 109,00 €
TENNIS CLUB DE RONCQ (1)	10 000,00 €	84,00 €	10 084,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	84,00 €	10 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €
THEATRE MANDRAGORE	300,00 €	0,00 €	300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	600,00 €	0,00 €	300,00 €	0,00 €	300,00 €
ULJAP RONCQ	25 000,00 €	2 256,00 €	27 256,00 €	1 529,00 €	246,00 €	1 775,00 €	481,00 €	25 000,00 €	15 000,00 €	5 000,00 €	1 775,00 €	21 775,00 €

ULTRA SPORT BASKET RONCQ	9 185,00 €	1 815,00 €	11 000,00 €	2 579,00 €	356,00 €	2 935,00 €	-1 120,00 €	13 000,00 €	3 000,00 €	6 000,00 €	2 935,00 €	11 935,00 €
UNC-AFN	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €
UNION SPORTIVE RONCQ NATATION	4 000,00 €	274,00 €	4 274,00 €	120,00 €	0,00 €	120,00 €	154,00 €	5 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	120,00 €	4 120,00 €
UNION SPORTIVE RONCQUOISE DE GYMNASTIQUE (1)	15 000,00 €	407,00 €	15 407,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	407,00 €	15 000,00 €	8 000,00 €	7 000,00 €	0,00 €	15 000,00 €
VOLLEY BALL DE RONCQ	5 000,00 €	935,00 €	5 935,00 €	966,00 €	240,00 €	1 206,00 €	-271,00 €	5 000,00 €	3 000,00 €	2 000,00 €	1 206,00 €	6 206,00 €
GON	6 000,00 €	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €	6 000,00 €
RONCQ SELINKEGNY	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €
AMICALE LAIQUE DU BLANC-FOUR	700,00 €	0,00 €	700,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	700,00 €	0,00 €	700,00 €	0,00 €	700,00 €
APE PAULINE KERGOMARD	300,00 €	0,00 €	300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	300,00 €	0,00 €	300,00 €
APEL BREL PICASSO	300,00 €	0,00 €	300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	300,00 €	0,00 €	300,00 €	0,00 €	300,00 €
TOTAL	203 885,00 €	18 219,00 €	222 104,00 €	11 920,00 €	4 042,00 €	15 962,00 €	2 257,00 €	208 380,00 €	101 500,00 €	70 700,00 €	15 962,00 €	188 162,00 €
											86 662,00 €	

(1) Justificatifs de déplacements et/ ou de formations non parvenus à ce jour

*La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 11 mai 2017.*

M. LE MAIRE –

Monsieur DA SILVA, nous vous écoutons.

M. DA SILVA –

Merci, Monsieur le Maire.

Une précision avant de présenter ma proposition de délibération, aux « 8 jours sous un panier » du basket, ce sont 80 enfants par jour qui venaient jouer. En multipliant par 8 jours, ce sont donc plus de 600 enfants, ces chiffres pour valoriser encore plus le club de basket qui a fait un excellent travail pour ce tournoi.

Pour revenir au sujet qui nous occupe, je vais vous proposer de voter les subventions aux associations.

Un premier versement a été voté par le Conseil municipal du 17 février pour leur permettre de faire la liaison avec la subvention principale que je vous propose de voter aujourd'hui, selon le tableau que vous avez sous les yeux. Je ne vais pas en faire une lecture complète, ce n'est pas utile.

Ce tableau reprend également la proposition pour le remboursement d'une partie des frais de déplacements ainsi que les frais de formation des éducateurs pour les associations qui en font. Ce montant est ajouté à la subvention ordinaire comme chaque année.

Auparavant, c'était la Maison des Associations qui procédait à ce remboursement des frais. Cette dernière ayant été municipalisée, c'est désormais la Ville qui le prend en charge. Une consolidation est faite chaque année à N+1 comme cela a été fait l'année dernière.

J'ai rencontré M. ZAJDA, à sa demande, pour lui donner quelques précisions concernant les subventions à certaines associations. Nous nous sommes rencontrés et j'ai donc pu lui donner toutes les explications qu'il a souhaitées.

Cette proposition de subventions a également été examinée en Commission plénière municipale qui s'est tenue le 11 mai dernier.

M. LE MAIRE –

Y a-t-il des questions ?

Monsieur VANDAMME.

M. VANDAMME –

Merci, Monsieur le Maire.

Une question par rapport à l'ULJAP en particulier qui vient de remonter en Nationale 3 et dont on peut constater que la subvention baisse de manière relativement importante. C'est un club qui fait beaucoup d'efforts en matière de formation, qui s'est élevé au fur et à mesure du temps (avec des hauts et des bas) au plus niveau du sport français. C'est quand même important et ils sont en train de prévoir un stage à la fois sportif et culturel en Chine ; ce n'est peut-être pas le moment de réduire leur subvention et on ne comprend pas pourquoi, alors qu'elle était de 25.000 € les années précédentes, elle est moindre cette année.

Merci de nous fournir quelques explications à ce sujet.

M. LE MAIRE –

Toutes les progressions se discutent. Il ne s'agit pas de monter puis d'aller voir le Maire pour dire... *On est à tel niveau, que fait-on ?...*

Je répète, la progression se discute avec la mairie pour voir l'effort d'accompagnement et, en même temps, la mairie a peut-être aussi des demandes particulières à faire sur le sport loisir, le sport santé qui nous tiennent particulièrement à cœur.

Certes, nous sommes très contents mais il faut que cette progression, cette marche se fasse de manière concordante.

Monsieur DA SILVA.

M. DA SILVA –

En effet, cela fait plusieurs années que nous leur demandons de faire un effort au niveau des sponsors et autres. Ils le font certainement et doivent continuer à le faire.

Il faut quand même savoir qu'en 2016 ils ont fait un « bénéfice » ou plutôt une « marge » de 13.865 €. Ainsi donc les 5.000 € que nous leur octroyons en moins, sont largement (je le pense) compensés par leur résultat 2016. En outre, l'association a de quoi vivre ; nous ne la mettons pas en péril. J'ai quand même vérifié au préalable qu'ils ont bien de quoi vivre puisque leur trésorerie est aujourd'hui de 32.725 €. On peut donc attendre le prochain Conseil municipal, s'il y a lieu, pour constater s'il y a nécessité ou pas de revoir cette baisse, si elle n'était pas justifiée et, éventuellement, de l'ajuster.

Comme je l'ai dit en rencontrant chaque association : *s'il y a un problème, il faut revenir vers moi.*

Il n'empêche qu'ils ont embauché un 2^{ème} entraîneur sans nous consulter. Je crois qu'il aurait été opportun de le faire, pour savoir s'il était judicieux de l'embaucher ou pas. J'ai appris cette arrivée parce que j'ai rencontré ce 2^{ème} entraîneur tout à fait par hasard.

M. WABANT –

Si on veut rentrer dans le détail, c'est un entraîneur qui remplace d'autres qui sont partis. En termes d'équilibre, c'est exactement le même nombre que précédemment.

Quant à la trésorerie que vous évoquez, effectivement comme il y a des salaires à payer, il est prudent pour eux et pour ce club (c'est vrai aussi pour d'autres) d'avoir une trésorerie suffisamment confortable pour faire face aux échéances salariales et aux charges inhérentes.

M. DA SILVA –

Toutes les associations sont au même point. Et je peux vous signaler que le Tennis de table n'est pas à plaindre par rapport à d'autres associations. Ils ont une bonne gestion (c'est un fait) mais il n'empêche que nous aussi, nous devons les accompagner quand il le faut vers le haut mais, si ce n'est pas nécessaire, de restreindre un peu notre aide et de voir comment ils vont pouvoir continuer à assurer leurs activités courantes sans devoir augmenter chaque fois les subventions.

M. LE MAIRE –

Je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour « Ensemble pour Roncq avec Vincent Ledoux »

Abstentions « Roncq Avenir »

1.21 - MISE EN PLACE D'UNE SOLUTION DE GESTION MUTUALISEE ENTRE LA MEL ET LES COMMUNES POUR LES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER (DIA) ET LES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS (ADS) - Adhésion au dispositif

Par délibération N° 14C0840 du 19 décembre 2014, le Conseil de la Métropole a adopté le principe de la mise en place d'une solution de gestion mutualisée entre la Métropole Européenne de Lille (MEL) et les communes pour les Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) et les Autorisations du Droit des Sols (ADS). Par la convention de coopération annexée à la délibération N° XXC0000 du 19 juin 2015, la MEL a défini les modalités d'adhésion pour les communes.

Pour rappel, la mise en place par la MEL d'une application mutualisée vise à apporter une assistance aux communes et ainsi répondre à d'importantes évolutions du contexte réglementaire.

S'agissant des DIA, la plate-forme informatique mise en place par l'État visant à faciliter les échanges de données dématérialisées nécessite de profondes modifications du Système d'Information de la MEL en charge de la gestion des DIA.

Pour les ADS, l'État a annoncé la fin de la mise à disposition gratuite de ses services en matière d'instruction à compter du 1^{er} juillet 2015 pour les communes de moins de 10 000 habitants. Afin d'apporter une solution à ces communes, la MEL a conçu une offre avec la création d'un service prenant en charge cette mission d'instruction. Pour compléter son offre, la MEL propose également d'acquérir, de façon mutualisée, un progiciel de gestion des ADS permettant à l'ensemble des communes de la métropole d'en bénéficier, qu'elles aient un service instructeur ou non.

La MEL s'est donc engagée dans un processus de dématérialisation des DIA et ADS en intégrant également dans sa démarche les procédures des communes de manière à améliorer la réactivité dans la transmission de l'information et renforcer la sécurité sur l'ensemble des processus.

Pour intégrer cette démarche, le dispositif prévoit une participation forfaitaire annuelle des communes établie, à la fois, sur la base du montant du marché visant à l'acquisition du progiciel et des différents centres de frais que recouvre la mise en place de cette solution pour le compte des communes. Pour proposer une participation financière pertinente, quel que soit le niveau de ressources des communes, il a été acté une répartition en 8 strates démographiques avec une pondération selon le volume moyen de procédures de DIA et ADS que représente chaque strate.

Selon la répartition définie par la MEL, la ville de Roncq appartient à la strate des communes de moins de 20 habitants.

En outre, la démarche prévoit, en option, un marché à bon de commandes pour répondre aux besoins spécifiques des communes. Le coût de ces prestations sera intégralement à charge du demandeur.

La procédure d'appel d'offres lancée par la MEL a abouti à l'attribution d'un marché l'acquisition du progiciel à la société OPERIS pour un montant de 178 240 € TTC, soit un coût nettement inférieur aux estimations initiales témoignant des économies d'échelles très importantes permises par cette démarche de mutualisation.

S'agissant de Roncq, la participation forfaitaire annuelle exigible s'élève à 1.000 € TTC, à partir du 1^{er} juillet 2015 et pour 4 ans, soit la durée de la prestation du marché.

Il vous est proposé ce soir d'autoriser Monsieur le Maire :

- *à signer la convention visant à l'acquisition de la solution de gestion des DIA et ADS, conclue avec la MEL (projet joint en annexe) ;*
- *à signer tous les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants à la délibération ;*
- *d'engager le paiement de la participation forfaitaire des communes d'un montant de 1.000€ HT ;*
- *d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts, dans la limite des crédits votés au budget.*

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 11 mai 2017.

M. LE MAIRE –

Monsieur PETILLON, vous avez la parole pour présenter deux délibérations.

M. PETILLON –

Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'une proposition de coopération avec la MEL qui a mis en place un logiciel pour traiter, avec beaucoup plus de célérité, toutes les DIA (déclarations d'intention d'aliéner) : chaque fois qu'un immeuble est vendu, il faut purger auprès des collectivités le droit de préemption.

Ainsi que de traiter les ADS (autorisations de droit des sols) également par télé procédure.

Cette coopération va accélérer ces dispositions, surtout sur les DIA. On a souvent des appels téléphoniques des gens qui achètent les maisons ou des notaires nous demandant d'accélérer la procédure, qui dure en principe deux mois selon la loi.

On espère ainsi réduire de façon subséquente les délais.

M. LE MAIRE –

Sans remarque, ni observation, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, merci.

1.22 - VALORISATION D'ACTIFS MUNICIPAUX - Cession de l'immeuble 7bis rue Henri-Barbusse

Dans le prolongement de la délibération cadre du 16 décembre 2015 (n°16/12/2015/83) annonçant la mise en œuvre d'une Vente Notariale Interactive (VNI) pour la cession de l'ancienne annexe de la Maison des Associations au 7bis rue Henri Barbusse, des enchères se sont déroulées le 4 avril dernier sur une période de 24 heures.

Le bien est composé d'un terrain de 176 m² (AK 842p) pour une surface bâtie de l'ordre de 50 m² avec :

- au RDC : entrée, WC, 3 pièces, avec jardinet sur le devant et parking privatif ;
- au 1^{er} étage : 2 pièces ;
- au 2nd étage : un grenier.

Le résultat des enchères est le suivant :

ENCHERISSEUR	OFFRE	PRIX NET VENDEUR
Mme Adeline DERUYWE	122 000 €	115 930 €
M. Mme SMET	120 000 €	114 000 €
M. Florian DUBOIS	112 000 €	106 360 €

Dans la mesure où chacune de ces offres est bien supérieure à l'évaluation du service Domaine de 60 000 € (courrier du 30 novembre 2016), nous vous proposons de retenir l'enchérisseur le plus offrant en priorité mais aussi les offres suivantes par ordre décroissant si la vente ne devait pas être régularisée (désistement, refus de prêt...).

Parallèlement, comme déjà indiqué dans la délibération cadre du 16 décembre 2015, la cession du 7bis rue Henri Barbusse est l'occasion de régulariser l'occupation arrière de l'immeuble par les riverains de la rue de la Cloche qui se sont appropriés le foncier municipal situé en prolongement de leur propriété.

Le service Domaine consulté en mars 2015 avait mentionné une valeur de 25 €/m². De nouveau consulté en octobre 2016 pour la mise à jour, aucune réponse ne nous est parvenue.

Nous vous proposons dès lors de retenir la valeur de 25 € le m² soit une recette de 1 075 € pour les 43 m² à céder aux riverains propriétaires des habitations implantées aux :

- 9 rue Henri Barbusse :

Surface de 24 m² (600 €) - propriété en 2015 de M. Thomas LERNOUD

- 1 rue de la Cloche :

Surface de 9 m² (225 €) - propriété en 2015 de M. Michel CREPIEUX

- 3 rue de la Cloche :

Surface de 7 m² (175 €) : propriété en 2015 de M. Sébastien IWICKI

- 5 rue de la Cloche :

Surface de 3 m² (75 €) - propriété en 2015 de M. Rudy COOPMAN

Il est alors proposé au Conseil municipal :

→ d'approuver la cession de la parcelle AK 842p au profit :

- de l'enchérisseur le plus offrant à l'issue de la VNI, Madame Adeline DERUYWE pour un montant de 115 930 € net vendeur et en cas de non régularisation de la vente, de retenir les offres suivantes par ordre décroissant ;

- des riverains de la rue de la Cloche, propriétaires des habitations implantées :

- 9 rue Henri Barbusse pour un montant de 600 € (24 m²) ;

- 1 rue de la Cloche pour un montant de 225 € (9 m²) ;

- 3 rue de la Cloche pour un montant de 175 € (7 m²) ;

- 5 rue de la Cloche pour un montant de 75 € (3 m²).

→ d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation des dossiers étant précisé que les frais d'acte sont à la charge des acquéreurs.

**La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 11 mai 2017.**

M. PETILLON –

Dans le cadre de la cession de nos actifs, nous devons céder deux immeubles qui ne servent plus soit parce qu'ils sont inutilisés maintenant (on a pris d'autres dispositions), soit que les locataires sont partis (immeuble 7 bis rue Henri-Barbusse et 8 rue du Pôle Nord).

Nous avons travaillé, comme nous l'avions déjà fait auparavant, sur une vente notariale interactive organisée le 4 avril 2017 pendant 24 h, avec inscription préalable chez le notaire pour obtenir un numéro de code afin de pouvoir surenchérir.

- Il n'y a pas eu d'offre sur l'immeuble 8 rue du Pôle Nord. C'est la raison pour laquelle vous ne le retrouvez pas ; les propositions sont arrivées trop tard. Nous referons cette vente au mois de septembre.
- Pour l'immeuble rue Henri-Barbusse, nous avons fait un peu de home-staging et nous avons bien fait puisqu'il a été vendu presque au double de l'estimation des Domaines. Vous avez les propositions sous les yeux et a été retenue la proposition de Mme Adeline DERUYWE à 122.000 €.

La délibération a été établie de sorte que si cette personne ne donnait pas suite, pour des raisons qui lui sont propres, nous nous appuierions sur cette délibération pour accepter la 2^{ème} voire la 3^{ème} offre.

Nous avons profité ; les maisons qui se situaient rue Barbusse et rue de la Cloche (1, 2, 3) avaient légèrement grappillé la parcelle communale en l'occupant depuis quelques années. On a donc régularisé en même temps toutes les occupations au prix de 25 €/m².

Voilà l'objet de la délibération, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE –

Y a-t-il des interventions ?

Monsieur WABANT.

M. WABANT –

Merci, Monsieur le Maire.

Cette délibération s'intitule : valorisation des actifs municipaux.

Nous allons bien entendu voter la vente puisque le principe avait déjà été acté mais j'en profite pour vous demander quand nous aurons un débat le cas échéant et une réponse à

nos demandes concernant la valorisation des espaces verts et le processus qui est mis en place.

M. LE MAIRE –

Je vais y arriver, cher Monsieur, après le vote de cette délibération.

Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

REPONSE AUX QUESTIONS ECRITES DU GROUPE « RONCQ AVENIR »

M. LE MAIRE –

Je me tourne vers M. PETILLON pour relayer votre question.

M. PETILLON –

Je pensais, Monsieur WABANT, que vos collègues la semaine dernière vous avaient transmis les éléments de réponse que je leur avais fournis. Je veux bien les répéter ; cela ne me dérange absolument pas.

Pour les espaces verts, on est aujourd'hui aux environs de 80/90 parcelles identifiées sur lesquelles on s'est engagé, au travers d'une délibération, soit comme dans ce cas de figure, soit de les conserver dans le patrimoine communal parce qu'ils ont un intérêt ou font partie d'un élément structurant d'un quartier.

Je prends un exemple simple : une placette au milieu d'un quartier avec de la voirie autour, il est évident que nous n'allons pas céder cette parcelle ; cela n'aurait pas de sens.

Autre cas de figure : la vendre aux riverains directs. Ce qui porte beaucoup plus sur des petits espaces verts résiduels, très souvent aux angles de rue.

3^{ème} cas : les parcelles un peu plus importantes permettent des petits programmes immobiliers que nous avons déjà commencé à tester au travers d'esquisses faites par un architecte et également par nos services, en interne, puisque Christophe DUMONT est architecte et travaille énormément sur le sujet.

Voilà quelles étaient les orientations.

Il nous a fallu ensuite décrypter quelles étaient les personnes intéressées puisqu'on souhaitait régulariser des espaces verts qui étaient déjà occupés, pour certains depuis 30 ans, selon une convention établie à l'époque. Nous avons dû retrouver quels étaient aujourd'hui les bénéficiaires de cette convention parce que, depuis 30 ans, il y a eu soit des

ventes, soit des décès. Tout ce travail est assez long. On a fait travailler un jeune juriste, pour qu'il nous guide.

Je vous l'avais déjà dit d'ailleurs parce que ce n'est pas la première fois que nous en parlons. Ce travail n'est pas évident, c'est assez complexe et, même au regard de différentes interprétations que nous avons de la part de juristes, ce peut être possible, pas possible, on ne sait pas, on sait peut-être que nous prenons un peu de risque sur certaines parcelles.

Sera-t-on contrarié... Si c'est le cas et que les personnes ont raison, on revient en arrière... Mais nous avons fait volontairement le choix d'aller de l'avant et non pas d'attendre.

Des gens nous ont fait part également de situations que nous n'avons peut-être pas suffisamment appréciées à certains moments.

Je prends un exemple bien simple : certains espaces verts étaient occupés depuis plus de 30 ans, d'autres 20 ans et, aujourd'hui, ces gens comprenaient que nous souhaitions régulariser ces situations. Toutefois, ils nous disaient aussi humblement : *écoutez, j'ai 78 ans, je suis en retraite, je n'ai pas une retraite suffisante aujourd'hui pour faire face à cette acquisition* puisque c'est effectivement une acquisition faite au prix des Domaines. Selon les quartiers, nous étions aux alentours d'une cinquantaine d'euros/m² ce qui porte facilement à 3-4.000 € de dépenses pour les gens qui souhaitent régulariser.

Si certains souhaitent régulariser, d'autres demandent : que va-t-on faire ?

Il y avait donc, de la part de ces gens, une certaine anxiété.

Avec Rodrigue DESMET, nous les avons reçus pas plus tard que samedi dernier. De 9 h à 12 h nous avons reçu plusieurs représentants des quartiers, ceux qui étaient concernés par les mêmes espaces qu'au départ qui avaient été plus ou moins morcelés. On a rencontré une trentaine de personnes samedi matin encore ; il y a quinze jours c'était un autre quartier de Roncq, Saint-Roch, et on a rencontré les riverains d'un espace vert qui nous ont fait part de leur souhait.

Donc un travail de contact avec les gens non pas journalier mais tous les quinze jours nous recevons une personne qui vient nous poser des questions.

Les services ont aussi un travail de routine à faire. Et celui-là est pris en appoint pour faire progresser le dossier. Nous espérons résoudre le problème d'ici la fin de l'année et, bien évidemment, vous serez tenus informés ne serait-ce qu'au travers d'une délibération qui passerait au Conseil sur les rétrocessions que nous envisageons.

Néanmoins il y a des parcelles intéressantes qui permettront (on vous en fera part en temps opportun) la construction de petites opérations de 2-3 peut-être 4 logements toujours en allant vers une démarche pour la plupart éminemment sociale, soit du locatif social, soit de l'accession sociale par rapport à ces espaces que nous entretenons. On est dans l'ordre de près de 7 ha d'entretien. C'était également l'une des missions au départ de réduire la voilure de l'entretien des espaces verts.

Effectivement Eric ZAJDA me demandait s'il y avait un plan.

Non, il n'y a pas de plan. Je lui ai montré d'ailleurs des bouts de « torchon » dans mon dossier avec des coups de stabilo de tous les côtés, des annotations. C'est le dossier sur lequel je travaille. On n'a pas établi un beau dossier bien calibré ; cela arrivera le moment opportun mais le travail avance doucement.

Pour vous associer, je ne vois pas à quel titre, de même que mes collègues.

On est quelques-uns ; on a fait une mini-commission avec Patrick BOSSUT et Franck GILME, pour savoir quelle orientation donner. On se rencontre parfois entre 12 et 14 h pour savoir si on est sur le bon tempo par rapport à l'esprit de la délibération que nous avons prise au mois de février l'an passé, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE –

Voilà votre réponse, Monsieur WABANT.

Je vous en prie, intervenez, peu importe l'usage.

M. WABANT –

Merci, Monsieur le Maire.

Je ne remets pas du tout en cause le travail qui est fait.

La question posée était : lorsqu'on a délibéré, on a eu un débat sur les pistes qui étaient dégagées et les trois thèmes que vous venez d'évoquer, Monsieur PETILLON.

Et notre démarche, qui va d'ailleurs dans le sens de ce que les uns et les autres, vous pouvez souhaiter vis-à-vis de l'opposition c'est-à-dire une démarche constructive : à un moment donné va-t-on s'opposer pour qu'on puisse discuter ensemble de la répartition de ces espaces verts dans les trois catégories que vous avez envisagées de telle façon à vous faire part de nos propositions éventuelles de glissement de l'un ou l'autre, ou d'utilisation différente de l'un ou l'autre de ces espaces verts.

C'est cela notre seul objectif, c'est d'intervenir en amont.

Vous dites qu'on ne peut pas faire une commission, qu'on se réunit à 2 ou 3 entre 12 et 14h. On peut aussi être disponible dans ce créneau horaire, ce n'est pas un souci sauf quand on plaide.

Notre volonté, c'était vraiment d'essayer d'intervenir avec vous en amont pour préparer et pouvoir aussi expliquer, pour pouvoir recueillir les avis des habitants qui nous interrogent sur le sujet, et ensuite porter tous ensemble ce projet.

L'objet n'était pas de le remettre en cause ni de le contester mais simplement d'y participer. Et je regrette que vous nous disiez : *je ne vois pas à quel titre vous pourriez y participer.*

M. PETILLON –

Une petite réponse par rapport à cela.

C'est vrai que le fruit est en train de mûrir. Aujourd'hui nous sommes à peu près aux $\frac{3}{4}$ du travail qui doit être fait.

Pour faire le travail préparatoire, les personnes intéressées ne se sont pas trompées puisque, si elles avaient une crainte, un avis ou une proposition à faire, elles nous ont interpellés. Il n'y a pas eu de souci.

Peut-être parfois y a-t-il eu chez certains un peu de polémique à laquelle nous avons mis fin. Mais on a entendu le message également.

Donc tous les messages ont été entendus. Pour nous, cela nous semble suffisant pour l'instant pour continuer à avancer sur ce dossier.

M. LE MAIRE –

Vous savez qu'il y a également, à la suite de ce Conseil, le rapport de VEOLIA, du Centre d'exploitation énergétique que vous pouvez consulter chez le DGS.

Ainsi que les arrêtés de décision du Maire pris par délégation du Conseil municipal depuis notre dernière séance.

Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente soirée. Rentrez bien dans vos foyers et à la prochaine fois.

-oOo-

Levée de séance à 20 h 30.



Pour extrait conforme,
Par suppléance, le 1^{er} Adjoint,

Rodrigue DESMET